

Rédaction-Administration

39, rue de la Tour-d'Auvergne

PARIS-9^e

Le N° N° 7
10 fr. 20 Novembre
1948

ABONNEMENT :

1 an (12 numéros) 110 fr.

C.C.P. R. JOULIN 5288-21 PARIS

75, r. du Poteau - PARIS-18^e

C.N.T. A.I.T. Le combat



SYNDICALISTE



Organe officiel de la Confédération Nationale du Travail
Section française de l'Association Internationale des Travailleurs

Hé, dis Villon :
les flics
de la C.G.T.
ont-ils
toujours des
arguments
frappants ?

NOTRE ENNEMI, C'EST NOTRE MAÎTRE

TOUR D'HORIZON DES DAMNÉS

DEPUIS 1939, des centaines de Conseils des Ministres ou de Cabinets se sont penchés sur les problèmes du ravitaillement. Un ministre, en permanence, les examina, les examine actuellement, sous tous les aspects et toutes les formes. Périodiquement, depuis cette date, le Code Pénal augmente de volume, par de nouvelles lois, destinées à frapper la spéculation, les trafiquants, les fauteurs de misère. Sans compter, bien entendu, celles qui visent particulièrement la classe ouvrière, pour parfaire son enchaînement. Spectaculièrement, par plusieurs fois, on s'est résolu, en haut lieu, à appliquer la peine de mort contre les auteurs d'abus spéculatifs trop scandaleux.

Ce n'était qu'une comédie grand-guignolesque.

On a rationné, contingenté, réglé la

production et la distribution, selon des normes de pénurie, sous le prétexte d'une répartition équitable des sacrifices. Puis on a libéré des secteurs économiques de certaines contraintes. Ensuite, les prix ont été débridés et, en guise d'abondance, ce fut leur montée épouvantable.

Malgré toutes ces mesures — l'expérience le prouve — aucune solution valable n'a été trouvée. Les spéculateurs et les agitateurs vivent toujours un âge d'or, tandis que les ouvriers continuent à crever de faim. Car, au rationnement administratif a succédé le rationnement par l'argent. Système équivalent quant aux résultats.

A quoi cela tient-il ? Simplement à ce que le régime capitaliste ayant le profit à la base de toute initiative et de toute activité, rien ne se fait pour satisfaire les besoins humains, mais

tout pour extraire de la « plus-value » du travail, ou pour tirer un bénéfice des transactions. Et vouloir freiner ou modérer l'appétit insatiable des détresseurs du travail, c'est introduire dans le mécanisme capitaliste le gravier qui le paralysera.

Ceux qui préconisent des mesures autoritaires, pour faire cesser le scandale des « marges bénéficiaires excessives », sont vraiment myopes ou aveugles — ou canailles — pour ne pas voir que les gouvernements, gérants de la Société actuelle et associés des forbans capitalistes, ne peuvent apporter de remède à un mal qu'ils sont chargés de prolonger. Tout au plus limitent-ils les excès trop visibles des affairistes sans scrupules, qui risquent de fausser le partage du butin. Affairistes dont les agissements et l'amoralité bourgeoise peuvent faire éclater l'équilibre social, maintenu par un appareil coercitif et répressif chargé de la conservation des privilèges.

Le régime capitaliste, c'est le désordre organisé, les scandales de toute nature, la misère entretenue pour la classe ouvrière. Il serait vain d'attendre des sommités qui le représentent autre chose que ce qui s'étale chaque jour sous nos yeux.

Si l'on ne peut rien attendre d'eux, c'est aux travailleurs qu'il appartient, par leur action consciente et continue, d'imposer les solutions qui leur assureront un pouvoir d'achat en rapport avec les exigences matérielles du moment.

Comment ne pas comprendre, dans ces conditions, la légitime colère des ouvriers, dupés pendant des années au nom d'un mythe national et nationaliste, escroqués sans cesse depuis la « libération », par des politiciens qui visaient surtout à la restauration de l'appareil de production capitaliste. Eux qui, pendant quatre ans, ont supporté les sacrifices les plus stupides, pensant qu'au cadran de l'histoire sonnerait bientôt l'heure d'un monde nouveau, qui ont ensuite « retroussé les manches », dans l'espoir que leurs efforts recevraient une juste récompense, comment ne voudraient-ils pas qu'ils se révoltent, devant la réalité brutale des faits et leur misère accrue ?

(Suite en page 2.)

La grève G. IRAT à Bordeaux

...où les jésuites à l'œuvre

La grève G. Irat, à Bordeaux, fut une toute petite affaire, un incident local, mais si caractéristique des manœuvres communistes !...

Toile de fond : La misère, le non-ravitaillement, la hausse des prix, et tous les margoulins de tous les marchés noirs qui se foutent de vous. Tous les mouvements actuels viennent de là.

Caractères particuliers : Des bruits « d'aménagement » de l'usine courent. Les ouvriers comprennent : licenciement probable. Et ils avaient bien compris.

Les acteurs : Aux dernières élections de délégués, F.O. a battu la C.G.T. Enragés, les communistes sont prêts à tout pour reprendre leur hégémonie.

L'étonnant, c'est la médiocrité du prétexte choisi. Domec, le patron, appartient au genre « chrétiens-sociaux » ! Les primes se multiplient chez lui, sous prétexte « d'associer l'ouvrier à l'entreprise ». Comme dit Léon XIII : ça n'augmente pas le salaire, mais ça rend plus difficile la vérification.

Donc, certains ouvriers reçoivent une prime que les autres n'ont pas. Réclamation, refus, et les communistes organisent la grève perdue.

Le patron répond par la fermeture de l'usine.

(G. Irat fut formée avec les capitaux de Domec pour donner du travail à des ouvriers renvoyés de l'usine d'aviation par suite de compressions militaires. Domec, patron de verrerie, se fiche effectivement de l'usine Irat, simple placement d'argent pour lui. Les communistes ne pouvaient pas l'ignorer.)

Mais les délégués F.O. s'interposent ; ils obtiennent la continuation du travail et même l'extension de la prime à tous les ouvriers. Par contre la menace de débauche se précise.

Les communistes ne veulent pas se laisser mener par F.O. Ils proclament la grève, enferment les deux directeurs dans leur bureau et se barricadent dans l'usine.

Les dirigeants du Syndicat des Mé-

taux sont là, poussant les excités. De quart d'heure en quart d'heure on va sonner la trompe à la porte des directeurs, de peur qu'ils ne s'endorment. Pour de la rigolade, ce fut de la rigolade ! Seulement, quand on n'est plus les plus forts, il y a des plaisanteries qui coûtent cher. Le lendemain, les directeurs refusaient de réembaucher les sonneurs de trompe.

Le parti communiste avait gagné la première manche. Sûrs d'être congédiés, il ne restait aux responsables qu'à tenir coûte que coûte, jusqu'au bout, une victoire totale pouvant seule les sauver.

(Suite en page 2.)

Notre carnet de route

Pour changer un peu (!), l'administration du C.S. vous apporte une mauvaise nouvelle : contrairement à la circulaire n° 2, du C.S., nous ne pouvons fournir gratuitement le journal aux adhérents à jour de leurs cotisations, avant janvier 1949. Des raisons de mise en route s'y opposent. En conséquence, tous les journaux devront être payés, ou retournés.

Nos amis, particulièrement ceux qui ont déjà versé quelque chose, feront peut-être grise mine. Nous leur demandons de comprendre que nous n'avons pris cette décision qu'après mûre réflexion. Nous sommes certains que les sacrifices consentis par les premiers cotisants ou donateurs ne seront pas regrettés. Qu'est-ce qu'une pièce de 10 ou 100 francs, actuellement ? On acceptera facilement, nous en sommes sûrs, de croire que ceux qui ont pris la charge du journal en laissent beaucoup plus par semaine.

Une seule chose compte : tout faire pour rompre la zone de silence qui nous enserre. Face à ce résultat, que nous sont quelques billets ? Broutilles.

D'autre part, le C.S. devait paraître le 15. Malgré un travail acharné de tous les instants, le secrétaire de rédaction n'a pu tenir parole. Ce retard ne peut lui être imputable. Par avance il réfute carrément toute attaque. Enoncer ici les causes serait déplacé et fastidieux. Il est bon, cependant, qu'on sache que rien ne lui fut facilité et qu'une sérieuse dose de volonté fut souvent nécessaire pour vaincre les éléments plus ou moins obscurs. Mais lutter, c'est vivre...

(Suite en page 2.)

On renouvelle le stock des lois scélérates

ET ça continue ! Les journaux du 17 novembre nous apprennent que le ministère vient de déposer un projet de lois répressives, qui n'ont rien à envier à ce qu'aurait pu pondre un Laval.

Voyez plutôt : Un article 131 bis dit : « Sera puni... quiconque aura provoqué ou tenté de provoquer une action tendant à arrêter ou entraver le jeu normal des institutions, au moyen d'une pression exercée sur les organismes constitutionnels par l'émeute, la désorganisation des services publics, la désobéissance collective aux lois, la cessation concertée des activités professionnelles, ou le détournement du droit de grève de son objet professionnel ou social. »

Et plus loin : « Quiconque... se sera opposé ou aura tenté de s'opposer à la réalisation de travaux... sera puni. Sera puni quiconque aura incité ou excité à commettre... »

Et encore : « Sera puni... quiconque aura réalisé, organisé, tenté ou provoqué à réaliser, soit une action, soit une abstention systématique ayant pour but ou pour effet un sabotage actif ou passif. »

Le journal *Le Populaire*, devenu prudent, ajoute à ces derniers mots : « ...Surtout la définition de ces deux formules de sabotage. » Mais il se garde bien de nous en donner connaissance.

Et pour faire passer plus facilement cette honte, on sort un article « répressif » sur les trafiquants. Qui dit : « ...Vise toute personne ayant opéré la hausse des prix, la raréfaction des produits, par un moyen quelconque, la grève exceptée. »

Le jésuitisme et la duplicité des hommes au pouvoir apparaissent ici sous un jour cru.

Au nom de la désobéissance collective aux lois, de cessation concertée des activités professionnelles, d'abstention systématique, de sabotage passif de la production - cette sacrée production, chère à la C.G.T. - on emprisonnera les militants, on détruira les organisations, on régnera sur le prolétariat exsangue, par l'épouvante, la crainte, la trique.

Et par l'application du « ... aura incité ou excité... », on abolira la liberté de la presse.

Et allez donc ! Le carcan se resserre.

(Suite en page 3.)

La grève des mineurs dans la région stéphanoise

Il n'est pas encore trop tard pour tirer quelques rapides enseignements de ce magnifique mouvement terminé lamentablement par la volonté de la C.G.T.

La grève fut déclenchée pour 48 heures, par la C.G.T., F.O., C.F.T.C. à la suite du référendum national.

La C.G.T. la transforme en grève illimitée et la porte sur le plan politique. Dans toutes les réunions organisées autour des puits, les délégués de l'U.D. parlent du plan Marshall, de la défense de l'U.R.S.S. et du gouvernement démocratique.

La volonté de lutte est forte chez les exploités de la mine. Ils désertent les puits. Les piquets de grève s'installent sur le carreau.

La C.G.T. donne l'ordre d'abandonner la sécurité. C'est l'apparition des C.R.S. et des forces de répression. Lorsque les C.R.S. tentent d'occuper les puits, c'est la bagarre qui éclate. Ils dégagent d'abord sans trop d'efforts le groupe Est en danger d'inondation. A Montrambert et à Firminy, la lutte est plus âpre. Les C.R.S. font

usage de leurs armes sans sommation. Un mineur est tué, plusieurs sont blessés assez sérieusement.

À la suite de ces faits, l'U.D., C.G.T. déclenche une grève générale de 24 heures. Celle-ci n'est pas totale. Seule, la métallurgie débraye à 80%. Dans le bâtiment et le textile, on travaille à 90%.

Les puits Couriot, puits centraux des plus modernes, va être inondé. Le maire de Saint-Etienne convoque toutes les organisations syndicales : C.G.T., C.F.T.C., F.O. et C.N.T. La C.G.T. ne se présente pas. A cette réunion, la C.N.T. défend le principe de la grève, le retrait des forces policières, l'abandon des poursuites contre les mineurs, le rejet du nouveau référendum, qui aurait été le torpillage de la grève.

F.O., faisant œuvre de jaune, organise l'inscription de ceux qui veulent reprendre le travail. La C.F.T.C. parle toujours du référendum. Le doute est jeté dans les esprits. La volonté de lutte est éteinte. Le travail reprend d'abord à Roche-la-Molière, où F.O. est en majorité. Et ainsi va se terminer une grève qui aurait pu être victorieuse et se traduire par un échec. La politisation de la grève par la C.G.T. consomme une défaite comme jamais n'en a connu le prolétariat minier.

Pour que cette grève soit victorieuse, il aurait fallu qu'elle soit générale fut déclenchée ou quelle soit transformée en grève gestionnaire. Car l'abandon de la sécurité n'a pas été compris par l'ensemble de la population. Et le gouvernement s'en est servi pour discréditer les mineurs et les diviser.

Nous devons aussi parler de la solidarité. Il ne put jamais y avoir d'accord entre les divers syndicats, pour constituer un comité unique de solidarité. Aussi, la C.G.T., qui a su recueillir plusieurs millions, n'accordait des secours qu'aux seuls cégétistes. Et quels secours ! On se demande où passa l'argent ramassé. Cette division dans la solidarité a créé aussi la division chez les grévistes.

La C.N.T. demande aux mineurs de réfléchir et de savoir rejoindre, pendant qu'il en est temps encore, les véritables syndicalistes révolutionnaires. Avec nous, contre les exploités de la misère, contre les exploités de la crédulité, ils viendront lutter pour leur libération totale.

L'UNION LOCALE C.N.T. DE SAINT-ETIENNE.

MENTO DU PROPAGANDISTE

Sur les primes au rendement et les chants à la production

J. Duret, secrétaire fédéral C.G.T., écrivait, dans le Peuple, organe de la C.G.T., du 1^{er} mars 1947 : « Plus la production croît, plus la condition ouvrière s'aggrave. »

Quand c'est la C.N.T. qui le dit, nous sommes des vendus...

Dans le même journal, même date, Racamond disait : « Il faut produire davantage » (1). Le 8 mars 1947, le Peuple, dans un communiqué de la C.G.T., disait : « Le relèvement du pays dépend de l'accroissement de la production. » Sans commentaires...

Au Métropolitain, tous les employés ont vingt-six jours ouvrables de congé et onze jours de fêtes légales. Ils disposent de cinq à sept médecins par arrondissement, à Paris, pour les visites à domicile. Ils peuvent, parmi ceux-ci, choisir celui qui leur plaît.

Circulaire Croizat, ministre du Travail et secrétaire de la Fédération des métaux, C.G.T., du 21 octobre 1946, adressée aux inspecteurs du travail :



« Il est souhaitable que la durée du travail soit la plus longue possible. La durée du travail hebdomadaire doit excéder au moins de huit heures la durée normale de quarante heures. »

(Suite en page 2.)

Dernière minute

HAYANGE

Le syndicat des métaux de Hayange, tout nouvellement formé, vient de remporter une victoire, dans une petite usine. Il a obtenu 89 voix aux élections des délégués, soit un délégué titulaire et 1 suppléant. La C.G.T. locale n'en est pas revenue !

MEMENTO DU PROPAGANDISTE A TRAVERS L'A. I. T.

(Suite de la 1^{re} page.)

Les accords du Palais-Royal, du 1^{er} août 1947, passés entre M. de Villiers, Jouhaux, Frachon, disaient : « Il faut rétablir la hiérarchie des salaires... »

En février 1947, grève des rotativistes. Tous les journaux sont supprimés. Seule, l'Humanité paraît... une seule journée...

La Société des Mines et Usines de Salsigne exploite la meilleure mine d'or de France. En 1946 elle a réalisé un bénéfice de 122 millions de francs. Avec un capital de 28 millions seulement.

Fin 1946, le gouvernement alloue à cette société une subvention de 100 francs par gramme d'or extrait. Subvention allouée sur la proposition de Marcel Paul, ministre de la Production industrielle et secrétaire de la Fédération de l'éclairage (C.G.T.).

Le 27 août 1947, le Cartel des cadres de la C.G.T. réclamait « une rémunération hiérarchique du travail, déterminée par un coefficient personnel ».

Le 8 octobre 1947, la Fédération des officiers et marins de la marine marchande (C.G.T.) réclamait une augmentation de 15 % pour les marins et de 50 à 80 % pour les officiers (!).

« Force Ouvrière », dans le Populaire du 12 novembre 1947, réclame « un certain écrasement de la hiérarchie tout en la maintenant ».

Mlle Mehudin, du C.A.S., dans le Rail syndicaliste, novembre 1947, dit : « La hiérarchie des salaires doit exister. »

Sur la collusion de la C.G.T. du patronat et des politiciens

Accords du Palais-Royal, 1^{er} août 1947, entre C.G.T. et C.G.P.F. (voir plus haut), revendiquant une surproduction et une revalorisation de la hiérarchie. Soit la taylorisation, chère au capitalisme.

Costes, secrétaire de la C.G.T., a été élu président de la Caisse de sécurité sociale de Paris, en 1947, sur la proposition des représentants patronaux (au deuxième tour).

Les présidents des caisses de sécurité sociale ont publié, le 3 mars 1948, un communiqué dans lequel ils indiquent les raisons du déficit de neuf milliards constaté dans ces caisses. Parmi les raisons invoquées par ces messieurs : « Prescriptions abusives de repos et de produits pharmaceutiques par certains médecins » (!). Car les ouvriers ont le droit de cotiser, mais pas celui de se soigner.

C'est Maurice Thorez qui, en 1946, a proposé le statut des fonctionnaires, instituant l'avancement au choix, selon l'activité et le loyalisme et supprimant l'avancement par ancienneté.

Marc Dupuis, secrétaire de la Fédération des cheminots, est député de la région de Bordeaux.

Croizat, secrétaire de la Fédération des métaux : député, ex-ministre.

Marcel Paul, secrétaire de la Fédération de l'éclairage : député, ex-ministre.

Le 14 mars 1947, réunion des cheminots (C.G.T.), rue de Buffon (5^e arrondissement).

Au programme : Maria Rebatté, députée du 13^e arrondissement, et Marc Dupuis... Et tant d'autres...

Sur la duplicité

des hommes de la C.G.T.

Le 12 juin 1947, le journal L'Humanité disait, en manchette : « Inciter les cheminots à manifester contre l'Assemblée Nationale, c'est faire de la provocation fasciste. »

Quelques jours après, les métallos communistes assiégeaient le Palais-Bourbon...

Car ces messieurs n'étaient plus ministres...

Le 20 mai 1947, dans une réunion d'information tenue par Tournemaine, celui-ci déclara que la grève des cheminots n'avait pas de caractère politique.

Après quoi, on distribua des tracts signés : « La 17^e Section du Parti communiste. »

En novembre 1947, Duquet, président des Charbonnages de France, réclame une hausse du charbon pour couvrir le déficit. Puis, en tant que secrétaire de la C.G.T., il proteste violemment contre cette hausse...

En 1945, il ne fallait pas faire grève. En 1946 non plus. Ni en 1947. Jusqu'en juin. Mais après, il fallait faire grève. Car les petits copains n'étaient plus ministres...

En mai 1947, Hénaff, secrétaire de la C.G.T., sous la pression des travailleurs des usines Renault, qui voulaient faire grève, disait : « La grève est toujours possible. »

Le même jour, Duclos, grand défenseur du prolétariat, s'écriait, à la tribune du Palais-Bourbon : « Messieurs, ceux qui parlent de grève générale sont des imbéciles. »

Car les petits copains étaient encore ministres...

Le 4 décembre 1947, on a arrêté cinq cheminots coupables de sabotages. Ils ont reconnu appartenir à la C.G.T. et avoir obéi aux ordres du comité de grève de la rue Traversière (gare de Paris-Lyon). Mais ledit comité déclara n'avoir rien dit. Et nos cinq copains sont allés en prison... sans le comité de grève...

Le 13 décembre 1947, la C.G.T. faisait la fin de la grève en des agapes où assistaient Frachon, Racamond, Arrachard, Raynaud, Monmousseau.

Ils buvaient le champagne, cependant que les grévistes considéraient leurs porte-monnaie vides.

La C.G.T. possède plusieurs milliards, en caisse. Ce qui ne l'empêche pas de faire des collectes pour les grévistes.

Le 30 avril 1947, dans l'île Seguin, aux usines Renault, un responsable de la C.G.T., pris à partie par les grévistes, qu'il refusait de suivre, s'adressa aux agents de police en s'écriant : « Qu'attendez-vous pour tirer dans le tas ? »

Pour la grève de mai des cheminots, le Gouvernement offrait 2.000 francs d'augmentation à l'échelle 1 et l'écrasement de la hiérarchie. La C.G.T. fit continuer la grève... pour 1.000 francs à la base, hiérarchisés.

En février, sur un chantier de Paris-Austerlitz, un maçon prit sa carte à la C.N.T. Le délégué C.G.T. l'apprit, lui fit de violents reproches, puis, appelant à l'aide d'autres cégétistes, ils tombèrent à bras raccourcis sur notre camarade. Ensuite, le délégué s'en fut trouver le patron et exigea la mise à la porte du copain, faute de quoi il déclençait la grève. Le copain fut mis dehors.

C'est ce qu'on appelle la démocratie. Cependant que le préambule de la Constitution dit que chacun est libre d'adhérer au syndicat de son choix...

Quand l'homme approche du pouvoir, il est facilement faillible...

ESPAGNE

Réalisations révolutionnaires

Alors que notre sœur, la glorieuse C.N.T. d'Espagne, vient de tenir, à Toulouse, son Congrès en Exil, il est bon de faire un retour de quelques années en arrière pour prouver que, seul, le syndicalisme révolutionnaire d'esprit libertaire est capable de réaliser.

Qui ne se souvient pas de Puigcerda — petite commune espagnole qui fut à l'avant-garde de la révolution —. Les anges gardiens de la sécurité capitaliste : le flic, le gouvernant, le politicien et le journaliste, ont parlé de Puigcerda, comme d'un enfer de flammes et de sang, comme la ville « anarchiste ».

On pourrait encore nous accuser aujourd'hui de parler de Puigcerda avec un esprit fanatique et idéologique.

Nous préférons donner ici les impressions d'un journaliste anglais, Eric Hellson, qui d'était ni cégétiste, ni révolutionnaire. Ces impressions sont tout à la honte de la bourgeoisie républicaine et capitaliste qui gouvernait à Puigcerda avant le 19 juillet 1936 et qui y a aujourd'hui rétabli la dictature franquiste.

« En 1931, les différences économiques se remarquaient plus là que dans les autres parties de la Catalogne. Le monde « bien » y trouvait ce qui le met en appétit. Les hôtels abritaient tous les professionnels du vagabondage mondain ; le vice était leur raison d'être et avec l'argent ils prétendaient tout corrompre... et pratiquaient le commerce de leur lucrative « industrie », et les lupanars achevaient le reste... »

« Ceci a cessé d'être aujourd'hui. Militants de la C.N.T., vous avez ga-

ranti aux vieillards une honnête existence, abolissant la honteuse mendicité. J'ai vu que les fabriques fonctionnent et j'ai constaté qu'elles produisent plus que jamais. Vous donnez un démenti catégorique à ceux qui nient la capacité constructive du peuple.

« Puigcerda ne reconnaît plus qu'une chose : les producteurs. « Une seule famille : tous des frères. « Votre exemple magnifique sera un exemple pour le monde. »

(Eric Hellson - 10 octobre 1936.) Tout cela put être réalisé parce que, qu'il s'agisse de coopérative, de services municipaux, d'entreprises collectivisées ou placées sous contrôle ouvrier, la C.N.T. appliqua le grand principe, le principe suprême, sans la réalisation duquel toute collectivisation perd sa raison d'être : l'égalité entre les hommes par l'égalité des rémunérations.

Un salaire unique, quel que soit le métier ou la fonction, tel était en effet le grand principe posé à Puigcerda et qui y fut mis en pratique.

Salaire unique, c'est-à-dire que vous touchez le même salaire, que vous soyez directeur, ouvrier ou manœuvre. Salaire qui, cependant, diffère selon le nombre d'enfants.

Les exemples comme Puigcerda survivront tant manœuvres combinés des politiciens, des capitalistes et des moscovitaires. Mais ces exemples signifient avant tout qu'un grand, un gigantesque travail peut être accompli par la C.N.T. française et sa sœur la C.N.T. espagnole, pour assurer les bases solides de la transformation sociale. INTERIM-International.

Aux quatre coins du Monde

LA MONNAIE TRAVAIL a quatre valeurs différentes

Selon que vous serez à l'Est ou à l'Ouest, l'acquisition d'un kilo de pain ou de viande ; d'une paire de souliers ou d'un costume vous coûtera un temps de travail plus ou moins prolongé. Le taux des changes n'influe en rien. C'est le produit réel du travail qui compte. Le tableau ci-dessous a été établi sur la base de rémunération d'un ouvrier spécialisé.

POUR :	U.S.A.	U.R.S.S.	FRANCE	GDE-BRET.
Un kilo de pain	19 minutes	1 h. 4 m.	27 minutes	15 minutes
Un kilo de rosbeef	1 h. 5 m.	6 h. 22 m.	5 h. 20 m.	2 h. 40 m.
Une paire de chaussures.	6 h. 40 m.	77 h. 5 m.	17 heures	17 h. 30 m.
Un costume.	60 heures	176 heures	133 heures	75 heures

La grève G. IRAT à Bordeaux

(Suite de la page 1)

Alerte dans toutes les usines : « des forces de police se dirigent vers Georges Irat ! Au secours ! » Et le coup réussit : débrayages partiels de tous côtés, 3.000 ouvriers se portent vers l'usine.

Le spectacle est impressionnant : des barricades partout ; les portes sont électrisées ; les machines sont entourées de fûts d'essence et de goudron ; tout est prêt à flamber... et nous avons des fusils et des grenades...

Seulement la police ne vient pas, et les ouvriers finissent par se trouver couillonnés. L'après-midi, re-alerte, nouveaux débrayages... mais ils ne sont plus que 1.500 à marcher.

Le lendemain re-re-alerte : 500 ouvriers se dérangent. Il n'y aura pas de 4^e alerte... et la police n'arrivera jamais.

Aux grands mots les grands remèdes : la C.G.T. lance l'ordre de grève générale de 24 heures pour la métallurgie bordelaise. On compte à Bordeaux 20.000 métallos ; on en suppose 8.000 à la C.G.T. Il y eut 2.000 grévistes.

La C.G.T. a perdu la deuxième manche ; elle n'a pu étendre le mouvement ; reste à liquider la grève de Georges Irat. Force Ouvrière s'en chargera.

Ici, comme partout, la plus grande réussite de la C.G.T. c'est d'avoir acculé F.O. à ce choix : la suivre et devenir la deuxième filiale syndicale du Kominform en France, ou « faire les jaunes ». Ici comme partout, les militants de F.O. choisirent de faire les jaunes.

F.O. débute par un coup foudroyant. Sur 250 occupants, 63 exactement appartiennent à l'usine, les autres viennent de l'extérieur par roulement profitant des loirs que leur donnent les coupures de courant. 63 ouvriers font donc la loi à plus de 300. Elle convoque les 300 à la vieille Bourse du Travail et organise un référendum. 195 ouvriers se prononcent pour la reprise du travail... mais comme l'usine est toujours occupée...

Ils ne sont plus que 40 en occupation. Employer la police pour les déloger, c'est faire rebondir le conflit ; les autres ouvriers ne veulent pas se battre... 10 jours de salaires perdus, une grève générale avortée, la presse avec inquiétude si on va demander des mouvements de solidarité, une grève pratiquement sans solution, tout cela pour 40 hommes.

Pourquoi tant d'héroïsme sert-il de si mauvaises fins ?

La C.G.T. conteste le référendum — peut-être à raison — F.O. en organise un deuxième et signe un accord avec le patron pour la reprise du travail. Cette fois, Velti, des Métaux C.G.T., se dérange, vient trouver les dirigeants F.O. et signe avec eux un accord. Vingt minutes plus tard — le temps de rentrer à la Bourse et de se faire engueuler par son chef hiérarchique, Velti, par téléphone, dénie sa signature.

« Enfin, entente pour un référendum contrôlé par la C.G.T., par F.O. et par les directeurs. 197 voix pour la reprise du travail (F.O.), 155 voix pour un accord C.G.T. (?) La C.G.T. battue renie son engagement et continue la grève.

Trois jours plus tard, reprise des pourparlers : C.G.T. - F.O. - direction, Mazon (V.D.) et Velti (Métaux) représentant la C.G.T. L'accord est conclu, tapé à la machine. A ce moment, Mazon se rétracte, refuse de signer et s'en va. Les directeurs quittent la salle. Mais la discussion continue entre F.O. et Velti. L'accord se fait ; les directeurs reviennent. Velti signe. A ce moment on l'appelle au téléphone de la Bourse du Travail... et, 3 minutes après, Velti dénonce l'accord qu'il vient de signer.

« Enfin la C.G.T. met les pouces... elle se déclare prête à signer un accord qui reprend mot pour mot l'accord passé entre F.O. et la direction. A la condition qu'elle soit seule à le signer. Que contient donc, en résumé, cet accord ?

1^o Les ouvriers reprendront le travail (tel jour) ; 2^o Les jours de grève ne seront pas payés ; 3^o Cent ouvriers (environ) ne seront pas repris ; 4^o La direction étudiera avec les délégués de reprendre quelques-uns des 100, dans le mois qui suit.

Et deux délégations syndicales se disputent le triste honneur de signer le bulletin de débauche de 100 camarades. Leurs rivalités ont fait perdre aux uns et aux autres, en cette affaire, leur conscience syndicale. La C.G.T. a signé : 70 métallos restent en chômage. La troisième manche est celle de la catastrophe pour tous : le parti communiste n'a pas gagné... mais c'est la classe ouvrière qui est vaincue.

METAUX-BORDEAUX.



Le Directeur-Gérant : FERNAND ROBERT.

Imp. Spéc. du Combat Syndicaliste

TOUR D'HORIZON DES DAMNÉS

(Suite de la page 1)

Il n'y a que les imbéciles patentés pour y voir l'œuvre de puissances imaginaires. La FAIM, la terrible faim qui tennaille des estomacs jamais assouvis, faute d'un salaire convenable, est la force réelle et invincible qui fait exploser la colère et engendre la lutte pour la vie.

La démocratie habillée dans Pétoffe du général de Gaulle, pour sauver le système décadent, incapable de nourrir ses esclaves modernes, utilise tous les moyens pour couvrir ou faire taire les clameurs de détresse qui montent des coronas ou des usines : le mensonge, la duplicité, la violence meurtrière, la limitation du droit de grève, l'arbitrage obligatoire, auxquels nous ne souscrivons JAMAIS.

NOTRE CARNET DE ROUTE

(Suite de la 1^{re} page)

Et le résultat est là : nous sortons un C.S. d'une facture nouvelle, qui représente un progrès certain et un labeur considérable. Vous avez devant vous le résultat de quelques nuits blanches. Le secrétaire de rédaction sait la faiblesse de bien des articles. Il pourrait, ici, énumérer les défauts de chacun, ainsi que ce qui manque. Il demande à tous de lui envoyer les suggestions et critiques, en ami. Pas en démolisseur par principe. Il comparera les idées des autres aux siennes. Et réclame comme une grâce qu'on n'écrive, pour le journal, que d'un seul côté des feuillets, lisiblement, espacé, en laissant une bonne marge à gauche. Et tenez-nous au courant des incidents locaux.

Le prochain Combat Syndicaliste paraîtra vers le 10 décembre.

Le C.S. est fait pour les militants, sympathisants et curieux. Il a, ou aura : une page du Militant, une page juridique, des articles de fond. Si vous voulez lutter contre les adversaires, défendre vos droits, vous décryptez les diverses rubriques, vous les classez, vous vous en servez. Le C.S. est fait pour vous. Rien de la page du Militant ne sera imprimé sans être contrôlé.

Il est possible que la revue de la presse syndicale nous parvienne trop tard. Comme des enfants pris au piège, nous ferons mieux la prochaine fois.

Si, malgré les lacunes de ce numéro de reprise, vous êtes certain que nous sommes sur la bonne voie, si vous avez confiance en l'équipe, vous nous aidez. Abonnez-vous, envoyez-nous le prix des paquets de gaulois que vous économiserez pour le Combat. Pensez à lui : vous en avez besoin, il a besoin de vous.

N'oubliez pas cette adresse : C.c.p. 5288-21, Joulin Robert, 75, rue du Poiteau, Paris (18^e).

Mais les estomacs ne se remplissent pas avec des balles et l'heure de la revanche tintera forcément. Cette fois, avec des enseignements qui feront plier les adversaires de classe, ceux de toujours.

Il est certain que les dernières batailles sociales ont été un terrain fertile de démagogie, de surenchère et de pleurerie.

Ceux qui se distinguèrent particulièrement dans la capitulation et la trahison, par leurs appels à la jaimisse, qui devaient amener les grévistes à se scinder en blocs opposés, sont gens du syndicalisme généraliste F.O. et du syndicalisme papal C.F.T.C.

Le discrédit qui atteint ces deux centrales est tel, que des leaders politiques intervinrent auprès du chef du gouvernement, pour que ce dernier accorde quelques satisfactions de nature à éviter leur écroulement. Après ça, on nous parlera d'indépendance syndicale ! Quand nous déclarons aux ouvriers que l'une et l'autre sont à la remorque de partis, nous avons là, par les démarches en leur faveur, une démonstration éclatante de notre thèse.

Mais où les causes véritables de l'échec du mouvement revendicatif des mineurs apparaissent, avec leur cortège de responsabilités, c'est dans l'attitude des dirigeants communistes de la C.G.T. qui, après avoir fait cesser le travail dans les mines et le fonctionnement des dispositifs de sécurité, reculèrent devant une grève générale de toutes les industries, dont le succès était évident en raison de la sympathie qui entourait la lutte des mineurs.

En vérité, cette bataille était une mobilisation des masses pour l'institution d'un « gouvernement démocratique » à l'image du peuple, un moyen de pression pour y aboutir.

C'est l'introduction de ces mobiles politiques qui a facilité la besogne désagréable des autres centrales, corrompues et dévouées à l'ordre établi.

Dans cette lutte pour l'existence, SEULS, face à la meute de conservateurs apeurés et de ses rabatteurs stylés, nous avons conservé intact l'étendard et les traditions du syndicalisme révolutionnaire : lutte revendicatrice jusqu'au bout, mais en même temps, dénonciation de sa politisation.

Il est temps que les ouvriers ouvrent leurs yeux, voient où les mènent leurs chefs, davantage imbus de politique que des préoccupations nettement revendicatrices.

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Ouvrier, libère-toi des servitudes politiciennes, rejoins nos rangs. Avec nous, tu mèneras le combat du syndicalisme révolutionnaire, apolitique et indépendant.

A TRAVERS LES FEDERATIONS

NOTA. — Le siège de toutes les Fédérations C.N.T. est : 39, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (9^e). (Métro : Cadet, Pigalle, Anvers.)

FÉDÉRATION DES P.T.T.

Les camarades postiers sont avisés que le Bureau Fédéral a pris contact avec l'administration.

Il informe les adhérents que les réunions ont lieu tous les lundis soir, à 21 heures, au siège.

Pour les sympathisants et adhérents ne pouvant venir le lundi, des réunions d'information sont prévues les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, à 9 heures, au siège. Nos camarades y trouveront un très bon accueil et seront mis au courant de notre activité. Ils pourront également nous donner leurs avis.

Adressez la correspondance à : Fédération des P.T.T., 39, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (9^e).

LE BUREAU FÉDÉRAL.

SERVICES DE SANTÉ

Chaque fois que, dans un établissement hospitalier, on fait appel à un de nos camarades de la C.N.T. pour développer notre point de vue et préciser notre position au sujet d'un conflit en cours, la majorité du personnel présent à ces réunions applaudit vigoureusement notre camarade.

La personnalité ne comptant pas dans notre organisation, c'est donc les principes du syndicalisme révolutionnaire de la C.N.T. que vous applaudissez. Vous ne pouvez pas contester ceci, camarades de Lariboisière ? Car nous n'avons pas la prétention actuellement d'être la majorité dans ces assemblées. Nous y voyons des camarades de toutes tendances et des inorganisés.

Alors, qu'attendez-vous pour venir grossir nos rangs, vous qui avez déjà beaucoup de sympathie pour la C.N.T. ? Venez nous épauler pour faire aboutir nos revendications, dont voici les principales :

Retour au pouvoir d'achat de 1938 ;
Echelle mobile des salaires ;
La semaine de 40 heures en 5 jours ;
La compression de la hiérarchie des salaires.

Pour continuer la lutte afin d'organiser une société égalitaire, gérée par les syndicats, c'est-à-dire par les travailleurs eux-mêmes, renseignez-vous et adhérez à votre établissement, ou au siège de la C.N.T., les lundis, de 17 à 19 heures.

LE SYNDICAT
DES SERVICES DE SANTÉ.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU BATIMENT, BOIS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Tous nos camarades auront reçu la circulaire d'octobre. Nous leur demandons de nous répondre d'urgence et de se conformer à son contenu.

Nous envoyons également, pour le 1^{er} décembre, le lieu et la date des assemblées générales, l'adresse, lieu et date des permanences.

Une réponse rapide pour permettre au Bureau Fédéral de travailler efficacement.

LE BUREAU FÉDÉRAL.



FÉDÉRATION INDUSTRIELLE DES MÉTAUX

La Fédération Industrielle des Métaux, qui a plusieurs délégués du personnel dans les usines de la région parisienne et en province, se félicite des résultats obtenus et de l'ardeur de ses militants au combat. Une mention particulière aux camarades de l'Usine de Décolletage de Commeny, dont on lira par ailleurs (page des U.R.) la relation de la petite victoire qu'ils viennent de remporter.

La F.I.M. demande à tous de se mettre rapidement à jour de leurs cotisations, afin d'assurer la vie du Combat et de la C.N.T.

Que chaque secrétaire de section tienne la Fédération au courant des incidents locaux, dès qu'ils se produisent. Tout retard dans l'information est préjudiciable à la bonne marche de toute l'organisation.

LA F.I.M.

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ET MÉTIERS D'ART

La Fédération des Industries et Métiers d'Art et de Création (F.I.M.A.C.), conscient des difficultés de l'heure, estimant qu'il est de toute urgence, pour les travailleurs de ces industries, de sortir de leur apathie et d'entrer dans la lutte pour l'amélioration de leur condition de vie.

Invite ceux-ci à se grouper en son sein et à œuvrer par tous les moyens dont ils disposent, pour faire triompher les justes revendications suivantes, que présente la C.N.T. :

1^o Indemnité fixe d'attente non hiérarchisée, de 5.000 francs minimum ;

- 2^o Application de l'échelle mobile ;
 - 3^o Respect des 40 heures ;
 - 4^o Suppression définitive de tous impôts et retenues sur les salaires ;
 - 5^o Un mois de congé payé annuel.
- Etant bien entendu que ces revendications ne peuvent s'appliquer qu'à l'immédiat et que le but final que poursuit la C.N.T. reste : La suppression du salaire et du patronat et la substitution des organismes syndicaux aux organismes d'Etat.

LA F.I.M.A.C.



FÉDÉRATION DES TRANSPORTS REUNION GENERALE

Dimanche 28 Novembre, à 9 heures
24, rue Sainte-Marthe



LA F.T.R. VOUS PARLE !

Sur le reclassement, l'encre coule. Les langues s'agitent. Par la grâce de toutes les « grandes organisations » (qu'ils disent) : C.G.T., F.O., C.F.T.C., le reclassement est devenu une obsession. On en parle, on en discute à perte de vue pendant des heures et on ne sait plus exactement où on en est ; on ne sait plus où donner de l'échelle.

Qu'est-ce au juste que ce reclassement ? Une vaste foutaise, une baudruche dégonflée, dont ces messieurs les politiciens du syndicalisme se servent pour redorer leur blason terni.

En fin de compte, tout le monde est relevé d'une échelle. C'est en quelque sorte une maigre, bien maigre augmentation de salaire.

Et comme il n'y avait pas assez de dix-huit échelles, afin que tout le monde soit content — y compris les « cadres » — (ces pauvres malheureux...) on a, enfin, comme nous l'avions prédit il y a un an, créé une échelle 19 ! Ainsi, on a, encore une fois, travaillé à la division du monde ouvrier. Et, encore une fois, le grand maître Tournemaine nous traitera de diviseurs !

Encore une fois, on a travaillé pour la hiérarchie, c'est-à-dire pour le roi de Prusse. Pendant que le lampiste passe de l'échelle 1 à l'échelle 2 — quelle victoire !... — l'ingénieur passe de 18 à 19. C'est-à-dire que, pendant que le premier reçoit 700 francs de plus, le second encaisse quelque chose comme 7.000 à 10.000 francs de plus ! Hein ! belle victoire, ce reclassement ! Et les gogos — ils sont nombreux à la S.N.C.F. — applaudissent. Plus ils crévent de faim, plus on les bafoue, plus ils sont contents. La C.G.T. aurait bien tort de se gêner. Et les autres itou.

Après tout, M. Lemaire avait peut-être raison, qui nous disait, le 9 décembre 1947 : « Le reclassement ? La S.N.C.F. croit que le mieux serait de porter le nombre des échelles à 36. » Ben, pourquoi pas ? Nous, on veut bien. A condition de mettre le lampiste à la 36 et le directeur à la 1... Car un lampiste, c'est utile. Mais un directeur ?...

Soyons sérieux : La Fédération des Travailleurs du Rail (C.N.T.) maintient sa position. Un seul reclassement possible, humain, logique, honnête : la suppression de la hiérarchie des salaires.

LA F.T.R.

La gigantesque Fédération Tournemaine — gros, gras, bedonnant — prend des proportions considérables. La preuve : quand eut lieu le vote

pour la Caisse de Prévoyance, elle obtint 198.000 voix. Elle vient de lancer un referendum sur la nécessité de la grève. Referendum national, s'il vous plaît ! Résultat : elle ramasse péniblement 184.000 voix. Cela s'appelle : augmentation des effectifs.

Aussi bien, la C.G.T. nous propose la grève pour un salaire minimum — et pourquoi toujours un « minimum » ? — de 15.000 francs à peine. Alors que Besnard, secrétaire du syndicat cégétiste de Rueil-Malmaison reconnaît qu'il faut 25.000 francs pour vivre à peu près décemment. Et que Tournemaine soi-même avoue que ce chiffre ne constitue que 75 % du salaire de 1939.

Alors quoi, messieurs de la C.G.T. et d'ailleurs, prenez-vous les cheminots pour des c... ?

SYNDICATS DE SAINT-LAZARE
ET D'AUSTERLITZ.

TRAVAILLEURS DU RAIL !

Vous viendrez à la C.N.T., vous viendrez à la F.T.R., quand vous serez enfin persuadés que l'attentisme et le découragement font le jeu de l'adversaire de classe : le patronat. Vous donneriez le coup d'épaule nécessaire, parce que, seule, la F.T.R. (C.N.T.) se bat pour :

- Un pouvoir d'achat de 25.000 francs mensuels ;
- La semaine de 40 heures ;
- L'échelle mobile ;
- Un mois de congé, plus les fêtes légales (13 jours) ;
- La suppression du travail au rendement et aux pièces ;
- L'inviolabilité de la prime de fin d'année ;
- Le commissionnement de tous les auxiliaires ;
- Et, pour nos vieux camarades, une retraite égale au salaire en activité de service.

CHEMINOTS !

Revendiquez, Oui.
Mais pour en sortir une bonne fois :

Grève générale
expropriatrice
et Gestion directe...

Dès le premier jour de grève : Plus de billets, plus de contrôle. Mais : laissez rouler les trains et collectez près des voyageurs.

Ni l'armée, ni les C.R.S., ni les flics, ni les directeurs, ni les sous-ordres, ni les gouvernements (de Croizat à Moch), ni les LOIS, ne pourront RIEN contre vous.

La grève gestionnaire, c'est la fuite éperdue de tous les planqués du travail, de tous les pantouffliers, de tous les faiseurs de règlements, d'interdictions, de punitions, de tous les polytechniciens rousseurs de statistiques plus fausses les unes que les autres.

La grève expropriatrice et gestionnaire, c'est, aujourd'hui, la seule action valable. Toutes les grèves de deux heures ou de 24 ou 48 heures, ne sont que trahisons de politiciens en mal de portefeuille ministériel.

Le capitalisme, c'est l'ennemi, le politicien, c'est son FLIC.

LA F.T.R.

La F.T.R. poursuit son cycle de réunions publiques dans les locaux de la S.N.C.F. Le 18 octobre, nous étions à Austerlitz, salle du Foyer Valhubert. Le 22 novembre, à 18 h. 30, nous serons à la gare Saint-Lazare, 20, rue de Rome, 5^e étage, salle de la Cantine. Orateur : R. BEAULATON et F. ROBERT.

AU SANA DE MUNSTER

Le sana S.N.C.F. de Munster (Vosges) est un centre médical où les malades ont intérêt à ne pas se rendre.

Nous ouvrirons le dossier Munster au prochain numéro. Ce sera également celui de son médecin-chef.

LES LOIS SCÉLÉRATES

(Suite de la 1^{re} page)

On refuse le droit de grève aux ouvriers, comme Croizat, comme Marcel Paul, comme toute la C.G.T. en 1945-1946 — nous cultivons ces souvenirs avec respect — mais on l'autorise aux trafiquants de la misère. Que, d'ailleurs, on se déclare prêt à pendre... dans les discours officiels.

Ainsi se vérifie à nouveau cette vérité évidente que tous les gouvernements se ressemblent.

Nous avons eu les communistes en 1945-1946-1947. Nous avons payé cher le plaisir d'avoir « nos représentants » au Gouvernement. Cela s'est traduit par les primes au rendement, l'enterrement des quarante heures, la lutte acharnée contre les grèves Renault, du Livre, etc. Nous avons aujourd'hui les socialistes. Les uns et les autres utilisent les mêmes procédés. Et les cégétistes-communistes ont bonne mine de traiter Moch d'assassin, eux, qui, chez Lavalette, le 7 novembre 1947, à la gare de La Chapelle, jetèrent dehors un maçon parce qu'il était de la C.N.T. ; qui cassèrent la figure à deux de nos militants, à Villeneuve-Triage (le 27 novembre 1947) ; qui agrirent de même le 25 novembre 1947, à Austerlitz. Et tant d'autres.

Si nous avons aujourd'hui ces lois scélérates, la C.G.T. sait fort bien que nous les lui devons. Les grèves tournantes, pour 2 heures, pour 24 heures, sans résultat aucun, les sabotages réduisant les hommes au chômage et n'apportant que des souffrances au

prolétariat, sans gêner les profiteurs, sans rapport avec les buts des grèves, devaient nous conduire là. A aucun moment, les grèves n'ont eu de buts révolutionnaires. Au contraire, la C.G.T.-P.C. les a maintenues fermement dans le plus pur style revendicatif, réformiste. Pour le plaisir de revoir les petits copains aux ministères, on fait carrément le jeu du fascisme. Rassurons-nous : si ces hommes font si facilement ce jeu, c'est qu'ils y ont de bonnes et naturelles dispositions. La C.G.T. ne peut renier ces lois scélérates : elle serait la première à s'en servir, avec satisfaction.

Aussi bien, nous qui sommes au-dessus de la mêlée, n'avons pas à nous étonner ou nous épouvanter : contre tous les gouvernements, contre tous les partis, rigoureusement autonomes, nous sommes sûrs de toujours avoir, devant nous, quelque loi scélérate à combattre et à abattre. Nous sommes sûrs d'avoir devant nous, toujours, un quelconque ministre, député, directeur, flic, prêts à nous matraquer, à nous enfermer. Toujours au nom de la liberté individuelle, sacrée, comme chacun sait.

Les manœuvres de la C.G.T. portent leurs fruits : le prolétariat subit de cuisantes défaites. Chaque jour qui passe marque un recul.

La C.N.T., par son autonomie, est seule capable de reprendre le terrain perdu. Soyez-en sûrs : Elle le reprendra.

RAIL (Austerlitz).

DE PARTOUT

La voix des U. R.

SYNDICAT DES MÉTAUX DE LA R. P.

Résolution

Les responsables des sections syndicales des métaux, réunis le 8 novembre, déclarent que la condition misérable qui est faite aux travailleurs, justifie pleinement la grève générale illimitée, seule capable de faire aboutir leurs légitimes revendications.

Ils mettent les travailleurs en garde contre l'inutilité des grèves tournantes, limitées à quelques heures, ou même à 24 heures, qui font souvent le jeu du patronat et ne peuvent, en aucun cas, amener de résultats satisfaisants, pour le relèvement du pouvoir d'achat des salariés.

Le S.I.M. de la R.P.

4^e U. R. CLERMONT-FERRAND U.L. COMMENTRY

Un bon résultat

C'est celui qui vient de remporter la section syndicale C.N.T. de l'usine des décolletages. Malgré les embûches (notre non-représentativité nous donne du fil à retordre...) et les difficultés de toutes sortes, nous avons pu tout de même présenter une liste homogène au premier tour des élections de délégués du personnel. Nous ne comptons guère sur un résultat si prometteur. Notre section comptant bon nombre d'adhérents ne remplissant pas les conditions requises pour être électeurs. Et cependant, le résultat doit nous stimuler.

Voyez plutôt.
Inscrits : 183. Votants : 124. Bulletins nuls : 9.

Ont obtenu :
Délégués titulaires :
C.G.T. : 63 voix ; 3 sièges.
C.N.T. : 52 voix ; 3 sièges.

Suppléants :
C.G.T. : 60 voix ; 3 sièges.
C.N.T. : 55 voix ; 3 sièges.

Nous voici donc à égalité avec la C.G.T. Il nous reste maintenant à ne pas nous endormir sur ces lauriers. Bien au contraire ! Au travail et sachons nous rendre dignes de la confiance du personnel.

La Section Métaux de Commeny.

5^e U. R. RODEZ

Syndicat Intercorporatif de l'Albigeois

Il est rappelé à tous les adhérents du Tarn et de l'Aveyron, que le syndicat Inter de l'Albigeois groupe toutes les branches Travaux publics, Bois, Bâtiment, Mines, Métallurgie, etc..., dans chacune des sections y appropriées.

Pour les métaux, s'adresser 21, rue de la Rivière Albi, ou Bernard Paul, usine du Saut du Tarn, Mas-Petit, St-Juéry.

Pour les Travaux publics, Bâtiment, Bois, Chauffeurs, Mécaniciens, à Philippe Marcel, 14, rue Dominique-de-Florence, à Albi.

Pour les mines et carrières, 21, rue de la Rivière, Albi.

Textiles : Dumas, 2, rue du Moulin, Mazamet.

Et pour tout ce qui concerne activité syndicale, droit, etc..., secrétariat permanent : 21, rue de la Rivière, Albi.

6^e U. R. TOULOUSE

U.L. CARCASSONNE

Dans l'éclairage et le gaz

En vue de constituer le syndicat C.N.T. des Agents E.D.F. et G.D.F. de la 24^e Fil, les syndicalistes révolutionnaires des centres de distribution de : Carcassonne, Béziers, Montpellier, Perpignan, sont invités à se mettre en rapport avec le camarade Francis Dufour, Boîte postale C.N.T., 18, rue Bringer, Carcassonne (Aude).

L'U.L. CARCASSONNE.

8^e U. R. BORDEAUX

U.L. BORDEAUX

Tous les camarades sont informés que la permanence de la C.N.T. fonctionne au bureau 15 de la Vieille Bourse (42, rue de Lalande). Tous les jours, sauf samedi et dimanche, de 18 à 19 h. 30. Le dimanche, de 10 à 12 heures. A cette permanence, les camarades pourront soumettre au Conseil juridique les cas qui les intéressent, acquitter leurs cotisations, retirer le bulletin intérieur de la 8^e U.R. (le numéro de novembre vient de paraître).

A tous les Secrétaires de Syndicats et Trésoriers. — Prière de retourner au trésorier de la 8^e U.R. toutes les listes en circulation et de régler à la trésorerie les cartes et timbres en retard. Un appel pressant est fait pour le paiement régulier et rapide des cotisations syndicales.

15^e U. R. STRASBOURG

Ces temps derniers, il y a eu dans la 15^e U.R. des conflits du travail. Des mineurs de Faulquemont nous ont dit qu'après dix jours de grève, ils ont repris le travail, parce que les paysans des environs venaient travailler. Non contents d'une bonne récolte, qu'ils vendent très cher, ils viennent encore faire les briseurs de grève, portant préjudice aux mineurs en lutte pour un peu de mieux-être et plus de liberté. Aux chantiers du Rhin, les ouvriers ont obtenu 50 kg. de pommes de terre. Une collecte de 40.000 francs, à répartir entre 470 ouvriers, n'a pas encore été distribuée.

Nous avertissons les fanatiques staliniens de la C.G.T. que, s'ils menacent encore nos camarades, à dix contre un, nous saurons leur répondre. Il est vrai que les flics, organisés dans la C.G.T., les encadrent lors des manifestations.

Au temps où la C.G.T. était encore révolutionnaire, les bourgeois tremblaient. A Paris, le 1^{er} mai 1906, les commerçants et autres exploités, avaient baissé leurs volets.

A Strasbourg, ce 1^{er} mai, il y eut des chars fleuris et beaucoup de musique, comme à la Mi-Carême... Il est vrai que le secrétaire du Bâtiment C.G.T. a pour nom : Fassnacht, ce qui, en français, veut dire : carnaval.

D'après les journaux bourgeois, la grève de 2 heures du 24 septembre, s'est déroulée « dans le calme et la dignité ». Les temps sont changés...

Nous autres de la C.N.T., nous ne demandons ni l'aumône, ni une récompense au paradis, mais le fruit de notre travail :

Echelle mobile, 40 heures, un mois de congé, parité des salaires avec ceux de 1938, revalorisation des indemnités des mutilés du travail, abrogation des lois scélérates antiouvrières, des moyens d'existence réels pour les vieux travailleurs ; en Alsace-Lorraine : suppression des impôts sur l'habitation, avec lequel on paye les curés et autres parasites.

LA 15^e U.R.

Communiqué de la 15^e U. R.

Syndicats et comités intersyndicaux, passez vos commandes pour cartes 1939, timbres, etc., au siège de la Région : C.N.T., à l'Étoile Rouge, 14, rue de la Krutenau, Strasbourg (Bas-Rhin).

A partir du 1^{er} novembre, le timbre confédéral est fixé à 28 francs pris à la Région, en conformité des décisions du Congrès de Toulouse.

19^e U. R. MARSEILLE

La jeunesse, c'est la vie

Les J.T.S.R. constitués à Marseille, lance un appel pressant à tous les jeunes sympathisants de la C.N.T., apprentis ou étudiants des deux sexes, pour fonder un groupe dans chaque localité française.

A cet effet, il n'est pas utile d'être un surhomme et c'est même préjudiciable. Il faut se sentir sur deux pieds, ne pas ramper et ne pas se croire un être providentiel. Si l'on est isolé, il suffit d'entrer en contact avec la C.N.T. locale ; de s'attirer deux ou trois fils ou filles de militants, d'en appeler à l'expérience d'un aîné et, à l'aide de toutes les organisations assimilées, de jeter les bases d'une Ecole de Militants à trois ou quatre, d'agglomérer tout le monde et de persévérer un trimestre. Vous serez vite une vingtaine. Et que ceux qui s'en sentent capables, fassent mieux.



Sur ces bases, les Jeunes seront avant tout eux-mêmes ; ils ont à créer leurs façons propres de combattre pour conquérir leur réelle indépendance vis-à-vis de l'adulte, jamais atteinte jusqu'à ce jour. La Mondiale Juvenile de l'Apprentissage et de l'Étude, doit fouetter de son dynamisme l'Association Internationale des Travailleurs déjà vieille d'un siècle.

Que les timorés viennent s'exercer au courage à la J.T.S.R. ! Que les dégonflés se regonflent !

Prends conscience de ton tempérament, et fais sécréter ton intelligence, active ta crise d'originalité juvénile.

JEUNE ! Viens à nous si tu sens en toi l'homme qui naît !

Les J.T.S.R. de Marseille.

LA PAGE JURIDIQUE

En cas d'arrestation ou d'inculpation à titre d'activité syndicale

Dans la période d'activité syndicale actuelle, nos militants risquent l'arrestation ou l'inculpation, par suite de leur action revendicatrice.

Nous leur conseillons, en cas :
1° D'ARRESTATION. — Ne donner que son identité et refuser de répondre sur les faits incriminés. Faire prévenir sa famille ou son syndicat. Ne pas signer de procès-verbal d'interrogatoire sans la présence de son avocat ;

2° FLAGRANT DÉLIT (correctionnelle). — Lorsqu'on passe en flagrant délit, il est utile de prévenir son avocat avant l'audience. S'il n'est pas possible de le faire, demander une remise de l'affaire à trois jours francs, au tribunal. C'est un droit pour tout inculpé et le tribunal ne peut refuser ;

3° JUGE D'INSTRUCTION :
a) Si on n'est pas muni d'avocat, demander également au juge d'instruction trois jours francs pour prévenir celui-ci. Le juge d'instruction ne peut refuser, d'après la loi. Ne pas répondre à l'interrogatoire sur le fond sans avocat, sauf sur l'identité. Ne pas signer d'interrogatoire.

Prévenir immédiatement l'avocat choisi, ou demander au greffe de la prison la liste des avocats. En choisir un, lui écrire aussitôt. Ne pas oublier d'informer, par lettre, le juge d'instruction du nom de l'avocat choisi. Cela permet au défenseur d'obtenir un permis de visite, en cas d'arrestation confirmée par un mandat de dépôt, et d'envoyer, si possible, une demande de mise en liberté provisoire. Laquelle peut être accordée, si l'affaire ne présente pas de gravité, avec ou sans cautionnement ;

b) Si on est muni d'avocat, suivre ses conseils, bien mesurer ses paroles devant le juge. C'est très important, car il est difficile, par la suite, de revenir sur ses déclarations ;

4° EN JUGEMENT. — On peut passer en jugement soit comme prévenu libre, soit sous mandat de dépôt.

a) Prévenu libre : est convoqué sur citation d'huissier, remise à l'intéressé lui-même. Le jugement peut être déclaré contradictoire, même si l'inculpé ne se présente pas à l'audience. Les conséquences peuvent en être importantes, en cas de recours ;

b) Placé sous mandat de dépôt : toujours tenir compte de ses déclarations devant le juge d'instruction et des avis de son avocat. Se défendre sans s'emballer, avec sang-froid ;

5° OPPOSITION AU JUGEMENT. — En cas de jugement par défaut (l'inculpé libre n'ayant pas reçu personnellement la convocation), faire opposition à celui-ci, dès signification du jugement, quelle que soit la date à laquelle le jugement a été rendu. On ne dispose, à partir de cette signification, que d'un délai de trois jours en simple police et de cinq jours en correctionnelle.

Signer l'opposition sur la signification du jugement et l'envoyer par lettre recommandée au procureur de la République.

On peut faire appel après le nouveau jugement ;

6° APPEL. — L'appel doit être formulé dans les dix jours qui suivent le prononcé du jugement et doit être fait au greffe du tribunal qui a jugé l'affaire. Passé ce délai, le jugement est définitif et la peine exécutoire ;

7° CASSATION. — On peut, après l'appel, faire cassation. La Cour de cassation ne juge pas sur le fond, mais recherche s'il y a vice de procédure et casse le jugement, qui est renvoyé devant une autre juridiction. Cette dernière refait le procès.

Prime de Transport

L'arrêté en date du 28 septembre 1948 a institué une prime de transport.

La circulaire T.R. 65/48, du 25 octobre 1948, précise à ce sujet :

Champ d'application
La prime est accordée à tous les salariés, sauf :

— Les salariés des services domestiques ;
— Les concierges d'immeubles à usage d'habitation ;
— Les gérants non salariés des maisons d'alimentation à succursales multiples et des coopératives de consommation ;
— Les salariés agricoles.

Pour les travailleurs à domicile qui, par définition, n'y ont pas droit, il est pourtant recommandé de leur accorder une fraction de la prime, proportionnée à leurs déplacements pour prendre et pour remettre les travaux à exécuter.

La circulaire rappelle qu'aux termes de l'arrêté, n'ont pas droit à la prime :
— Les salariés dont le logement est assuré par l'employeur, dans des conditions telles qu'ils n'ont aucun frais de transport à supporter ;

— Les salariés dont le transport est intégralement assuré ou remboursé par l'employeur.

A ce propos, il est souligné que la prime a un caractère forfaitaire et qu'elle est due, dans son intégralité, à tous les salariés remplissant les conditions prévues. L'employeur ne doit donc pas faire de discrimination entre les salariés, suivant qu'ils ont, réellement ou non, des frais de transport, sauf si l'employeur rembourse intégralement ces frais.

Toutefois, lorsque l'employeur rembourse, seulement, soit les frais de chemin de fer, soit les frais de métro ou d'autobus, les salariés sont alors assimilés à ceux qui bénéficient, soit du transport gratuit sur les lignes de banlieue de la S.N.C.F., soit sur les réseaux ferrés et routiers du métro. Ils n'ont droit, par suite, qu'à la prime réduite, soit de 150 francs, soit de 350 francs.

D'autre part, seuls ont droit à la prime les salariés dont le lieu de travail est situé dans la zone de Paris, ainsi que toutes les communes de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, qui ne subissent aucun abatement de zone.

Taux
La prime est due en totalité au salarié se rendant à son travail chaque jour normal de travail de l'établissement, même si le nombre de jours de

travail est momentanément réduit.

Mais, soit pendant la durée du congé payé, soit en cas d'absence, la prime peut être réduite à raison de 1/25 par journée d'absence complète, durant les jours normaux de travail (si l'horaire hebdomadaire du travail est réparti sur cinq jours et demi, la demi-journée du samedi ou du lundi est comptée comme journée entière).

Pour les travailleurs intermittents, ou en cas de résiliation du contrat de travail, la prime se calcule par 25 pour chaque journée de travail.

Les salariés à mi-temps recevront la prime complète s'ils ne sont occupés que par un seul employeur. S'ils ont plusieurs employeurs, chacun d'eux paiera une partie déterminée, d'après le nombre d'heures faites chez lui, sans que le total de ces produits dépasse le montant de la prime.

Pour les « extra » des hôtels-café-restaurants, etc., et pour les femmes de ménage des locaux professionnels, la prime sera calculée par heure de travail, à raison de 2 fr. 90 de l'heure.

Paiement

La prime se paie en même temps que le salaire. Lorsque le salaire est payé à intervalles plus rapprochés que le mois, l'employeur verse chaque fois un acompte, la liquidation étant faite en fin de mois.

La prime ne donne pas lieu au versement des cotisations de Sécurité Sociale et n'est pas prise en considération pour le calcul de l'indemnité de congé payé.

Licenciement

Quoique la loi déclare qu'il faut que le patron demande à l'inspecteur du travail l'autorisation de débauche, les

patrons peuvent licencier leur personnel, à condition qu'ils payent à leurs ouvriers le délai-congé, c'est-à-dire, en principe, une semaine de préavis. (Le préavis varie d'ailleurs suivant les emplois ou professions. Voir à ce sujet le Conseil juridique.)

Chômeurs

Il est de l'intérêt de tout ouvrier licencié de se faire inscrire immédiatement au bureau de placement ou à la mairie de sa commune, pour pouvoir :

1° bénéficier des allocations familiales ;

2° avoir droit aux prestations maladie, s'il tombe malade ;

3° être inscrit en prévision d'institution d'une caisse de chômage, ou de placement, dans un nouvel emploi.

Que les camarades comprennent que, plus ils seront groupés dans les bureaux de placement, plus vite nous pourrons obtenir des secours de chômage, ou la création de travaux nouveaux.

Litiges

On oublie ou ignore qu'il y a des délais après lesquels les ouvriers sont forcés, pour réclamer à leurs patrons ou devant les tribunaux.

C'est au début, au moment de l'embauche, qu'il faut faire spécifier par le patron toutes les conditions de travail et de paiement, établir, s'il y a lieu, un contrat de travail. Mais les ouvriers qui ne sont pas au courant de ces différentes formalités ont intérêt à consulter leur syndicat ou le conseil juridique, pour établir leurs droits.

L'ouvrier, en général, oublie que le pouvoir des Conseils des prud'hommes est limité, pour juger en dernier ressort, à une somme de 10.000 francs ;

COMMUNIQUES

2° RÉGION

P.T.T. — Tous les lundis, au siège, de 18 à 20 heures.

S.U.B. — Tous les soirs, de 18 à 19 h. 30.

S.U.B. (Paris). — Assemblée générale le 21 novembre, à 9 heures, 15, rue de Meaux (métro : Colonel-Fabien). De nombreux camarades assisteront régulièrement aux assemblées. Nous espérons qu'ils viendront encore plus nombreux.

Toutes les sections locales sont invitées à envoyer d'urgence au secrétariat le nom et l'adresse du responsable, pour organiser en décembre et janvier une tournée de propagande en banlieue.

METAUX-PARIS (S.I.M.). — Dimanche 5 décembre, à 9 heures, 15, rue de Meaux (salle Solidarité), assemblée générale. Ordre du jour important. Présence de tous nécessaire.

F.T.R. — Permanence tous les mercredis, de 18 à 20 heures.

U.L. NANTERRE. — Permanence le premier dimanche du mois, café « Chez Paulo », rue Paul-Doumer (impasse de la Gare), de 10 à 12 h.

U.L. CHATOU-CROISSY ET ENVIRONS. — Permanence tous les dimanches, de 9 à 12 heures, salle Hôtel des Nations, à Croissy. — Réunion générale tous les premiers vendredis du mois, à 20 h. 30, même lieu.

SAINT-GERMAIN. — Provisoirement, s'adresser aux vendeurs du « Combat », sur le marché, tous les dimanches.

4° RÉGION

U.L. COMMENTRY. — Réunion générale de l'U.L., dimanche 21 novembre, 9 h. 30, salle de la Justice de Paix. Ordre du jour : préparation du Congrès Régional.

Militants, sympathisants, isolés du département de l'Allier, mettez-vous en relation avec : Malfant L., boulevard Rambourg, Commentry.

5° RÉGION

U.L. ALBI. — Permanence : Salvétat, 21, rue de la Rivière.

MAZAMET. — Dumas, 2, rue du Moulin.

14° RÉGION

METZ. — Permanence tous les samedis, 18 à 20 heures, et dimanche, 9 à 12 heures, 38, rue de la Chèvre.

HAYANGE. — Tous les dimanches, 14 h. 30 à 17 heures, café de l'Industrie, 110, r. du Maréchal-Joffre.

LONGWY. — Tous les dimanches, 9 à 12 heures, 5, rue de Tivoli, Longwy-Haut.

ROMBAS ET ENVIRONS. — Tous les dimanches, 9 h. 30 à 12 heures, chez Pernetta, 63, rue Joffre, Clouange.

NANCY. — Tous les jours, 19 à 21 h. et dimanche, 9 h. 30 à 12 heures, chez Rigoni, 34, rue Raymond-Poincaré.

AIDONS NOS CAMARADES MINEURS EN LUTTE

SOMMES REÇUES A LA C.N.T. AU 16 NOVEMBRE 1948

Syndicat Bois-Ameublement (Paris) : 1.000 fr. — Section Bull (Métaux Paris) : 450 fr. — Section Markt (Métaux Paris) : 2.175 fr. — Section Lavelette (Métaux Paris) : 1.175 fr. — R. Giraud (Le Havre) : 600 fr. — Section S.F.M. (Métaux Paris) : 2.460 fr. — Section A.O.I.P. (Métaux Paris) : 4.000 francs. — Pruneau : 100 fr. — Section Lemoine (Métaux Paris) : 1.400 fr. — Highbrecht (Paris) : 500 fr. — Trinquant Henri (Vauves) : 110 fr. — Fédération de l'Enseignement : 1.300 fr. — Syndicat Enseignement (Paris) : 200 fr. — Section M.A.P. (Métaux Paris) : 1.655 fr. — Guehot (Palaiseau) : 950 fr. — Darsel (P.T.T. Paris) : 1.775 francs. — Doussot (Paris) : 3.385 fr. — Section Charlat (Métaux Paris) : 780 fr. — Chantier de Bretagne-Norge : 4.150 fr. — Arondel (Section Fongiba, Métaux Paris) : 2.500 fr. — Gattey (Section Fongiba, Métaux Paris) : 700 francs. — Arondel (Bâtiment Paris) : 700 fr. — Section Lavelette (Métaux Paris) : 700 fr. — Section Alsthom (Saint-Ouen) : 2.000 fr. — Lavigne (Cheminots Paris) : 770 fr. — Union locale de Limoges : 770 fr. — Union locale de Rennes : 940 fr. — Section Charlat (Métaux Paris) : 150 fr. — Darsel (P.T.T. Paris) : 470 fr. — Guehot (Palaiseau) : 1.700 fr. — Ben Quali (Entreprise Defontaine, à Gennevilliers) : 930 fr. — Section Hispano (Métaux Paris) : 1.250 fr. — Giraud René (Le Havre) : 250 fr. — Elisée Périer (U.L. d'Aimargues) : 1.535 fr. — Gil Jean (U.L. de Perpi-

gnan) : 4.400 fr. — Bartoli Jean (Gisors) : 200 fr. — Pinana (U.L. de Béziers) : 1.650 fr. — Moreau (Paris) : 50 fr. — Le Lann (U.L. de Brest, premier versement) : 1.190 fr. — Lobard (Section Falke, Textile Paris) : 440 fr. — Restaurant Cité Universitaire (Paris) : 850 fr. — Marchand (Section Textile, Goldstein) : 1.725 fr. — Section Bendix : 55 fr. — Section M.A.P. (Métaux Paris) : 1.700 fr. — Section A.O.I.P. (Métaux Paris, deuxième versement) : 2.500 fr. — Thiolière (Paris, liste n° 7) : 800 fr. — Laure Louis (Paris) : 50 fr. — Union locale C.N.T. (La Ciotat) : 2.000 fr. — Riguidel (Chantier Entreprise Industrielle Française) : 550 fr. — Métaux de Bordeaux (liste n° 133) : 825 fr. — Bâtiment de Bordeaux (liste 135) : 1.120 francs. — Bâtiment de Bordeaux (Section de Lormont) : 1.555 fr. — Deschelles (U.L. de Rouen) : 1.600 fr. — Union locale d'Alençon : 3.000 fr. — E. Périer (U.L. d'Aimargues, deuxième versement) : 700 fr. — Egineau (U.L. de Saint-Nazaire) : 1.800 fr. — U.L. de Casteljadoux (liste n° 141) : 2.240 fr. — U.L. d'Aix-en-Provence : 1.820 fr. — Section O. Nera (Métaux Paris) : 300 fr. — Chapelin (P.T.T. Paris) : 200 fr. — Bonneau (P.T.T. Paris) : 100 fr. — U.L. Perpignan (reliquat liste n° 139) : 100 fr. — U.L. de Nevers : 1.340 fr. — Barrage de Chastang-Argetant : 21.360 fr. — Métaux de Paris : 5.000 fr.

Total de la présente liste : 104.750 francs.

que le pouvoir des juges de paix est limité à 30.000 francs.

Des camarades sont venus nous trouver, pour des indemnités de déplacement qui remontent à trois ou quatre mois. Ils n'ont pas compris que plus la somme due par leur patron s'élève, moins ils ont de possibilités de se faire rembourser, et que leur demande dépasse la compétence limitée des Conseils de prud'hommes. D'où nécessité d'aller au Tribunal civil, avec tous les frais et risques de cette procédure.

Donc, n'attendez pas et réglez tout conflit à son début. Nous insistons particulièrement pour les travailleurs forestiers qui travaillent à la tâche. Il faut que ces derniers établissent un contrat de travail les mettant à l'abri de toute surprise de la part de leurs employeurs.

Rupture abusive du contrat de travail
Un cas typique de rupture abusive du contrat de travail s'est manifesté envers trois ouvrières du Syndicat des Produits chimiques de la C.N.T., à Bordeaux.

Voici les faits : ces trois ouvrières ont réclamé vainement à leur patron, Lassus-Lacaze, rue des Sablières, à Bordeaux, le paiement de l'indemnité horaire de 9 fr. 20, qu'il leur avait versée pendant cinq mois, mais qu'il avait refusé de continuer à leur payer au début de mai.

N'ayant pas obtenu satisfaction, elles ont remis leur demande au conseil juridique, qui leur conseilla d'envoyer au patron une lettre recommandée demandant le paiement de ce rappel de salaire.

Le patron, au reçu de cette lettre, les congédia immédiatement, sans demander à l'inspection du travail l'autorisation de licenciement, ce qui constitue une rupture abusive du contrat de travail, attendu que nul ouvrier ne peut être licencié pour demande de rappel de salaire.

En conciliation aux prud'hommes, le comptable de l'établissement n'ayant pas de mandat ferme, ne put donner acceptation aux demandes formulées par le camarade Andéol, qui présenta l'affaire.

Le lendemain, le secrétaire juridique se présenta au patron avec deux des ouvrières. Le patron accepta, après discussion, de payer la somme de 13.900 francs à chacune d'elles, soit 6.000 francs de dommages-intérêts et paiement d'une semaine de préavis.

Le reçu pour solde de tout compte ne fut signé qu'après avoir fait réserver par la prime d'ancienneté, car elles auront encore chacune à percevoir environ 10.000 francs à ce titre.

Une action sera engagée incessamment pour faire obtenir aux ouvrières et ouvrières qui continuent à travailler chez ce négrier l'indemnité horaire à laquelle ils ont droit.

La seule ombre au tableau, c'est que le père de la troisième ouvrière, qui est mineure, n'a pas voulu que sa fille aille aux prud'hommes. Résultat pour lui : la perte de 10.000 francs. Cela fera réfléchir pour la prochaine fois... D'autres affaires sont sur le marbre. Nous en reparlerons.

Librairie

La Librairie Générale de la C.N.T., 39, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris 9^e, est en mesure de fournir un choix considérable d'ouvrages traitant de nombreux sujets : Syndicalisme, Etudes, Histoire, Philosophie, Romans, Sociologie. Envoyez les fonds à F. Girard, 20, av. P. Vaillant Couturier, Vitry. C. C. Paris 939-71.

En voici quelques titres :

Livres :
P. Besnard : *L'Ethique du Syndicalisme*, 75 fr. ; *La Paix*, 100 fr. ; *Le Monde Nouveau*, 140 fr. — F. Pelloutier : *Histoire des Bourses du Travail*, 150 fr. — P. Paraf : *Le Syndicalisme pendant et après la guerre*, 150 fr. — W.-E. Walling : *Le Mouvement ouvrier et les démocraties aux Etats-Unis*, 150 fr. — Renaudeau : *Le Parti Travailleur en Grande-Bretagne*, 225 francs. — B. Malon : *Précis du Socialisme*, 175 fr. — J. Rennes : *Syndicalisme français*, 200 fr. — P. Louis : *La Crise du socialisme mondial*, 125 francs. — A. Zevaës : *De l'introduction du socialisme en France*, 160 fr. — A. Marc : *Avènement de la France ouvrière*, 175 fr. — Voline : *La Révolution inconnue*, 250 fr. — J. Vallés : *L'Enfant*, 95 fr. ; *Le Bachelier*, 95 fr. — M. Ceyrat : *La Trahison permanente*, 100 fr. — M. Bakounine : *Confession*, 100 fr. — F. Planche : *Louise Michel*, 150 fr. — Tenar : *Le Curé de Bourgogne*, 100 fr. — L. Lecoin : *De prison en prison*, 160 fr. — H. Fast : *La Passion de Peter Algehd*, 175 fr. — H.-E. Kaminsky : *Bakounine*, 120 fr. — S. Faure : *Mon Communisme*, 260 francs ; *L'Imposture religieuse*, 230 fr. — C. Malato : *Les joyusetés de l'exil*, 100 fr. — Jean Grave : *Terre libre*, 175 fr. — P. Kropotkine : *L'Ethique*, 150 fr. — H. Ryner : *L'Eglise devant ses juges*, 100 fr. ; *La véritable révolution sociale*, 60 fr.

Brochures :
P. Besnard : *Le Problème des salaires*, 6 fr. ; *La Responsabilité*, 10 fr. ; *Le Fédéralisme Libertaire*, 10 fr. — P. Camus : *Le Syndicalisme et le Problème paysan*, 20 fr. — E. Rotot : *Le Syndicalisme et l'Etat*, 12 fr. — La-hoste : *Qu'est-ce que le Proletariat*, 5 fr. — S. Faure : *Sacco et Vanzetti*, 5 fr. ; *Nous voulons la Paix*, 15 fr. ; *Deux preuves de l'inexistence de Dieu*, 10 fr. ; *Les Crimes de Dieu*, 15 fr. — Ernestan : *La Fin de la guerre*, 5 fr. — Lorulot : *L'Idole Patrie*, 5 fr. — P. Lapeyre : *Ce qu'est le syndicalisme révolutionnaire*, 5 fr. — Louise Michel : *Prise de possession*, 15 fr. — L. Barbedette : *Pour la Justice économique*, 10 fr. — P. Monatte : *Où va la C.G.T.*, 10 fr. — G. Berneri : *La Société sans Etat*, 20 fr.

Le coin des Jeunes Syndicalistes

C'est un lieu commun d'affirmer : « La jeunesse n'a pas à s'occuper de politique ». Et on englobe dans cette exclusive aussi bien les activités des partis, que les activités sociales ou syndicales.

Et pourtant, en même temps qu'on lui dénie le droit d'examiner et de juger les faits, on lui impose, comme une obligation morale, de défendre les mythes derrière lesquels s'abritent les parasites et les exploités de toutes sortes.

Et pourtant, c'est à elle plus spécialement qu'on s'adresse quand on demande aux individus plus d'efforts et de sacrifices, afin de sauver cet ordre social qu'elle ne doit pas juger.

Et pourtant, c'est encore à elle qu'on demande ses plus belles années et même sa vie, au nom de cet autre mythe, plus mensonger qu'odieux : la « patrie ».

Et pourtant, alors qu'on lui conteste le droit de participer à la vie sociale autrement que comme robot,

c'est son sort qui se juge aujourd'hui. On lui refuse le droit de s'occuper des affaires publiques. Et c'est pourtant bien sur ses épaules que retombera la lourde charge de conduire la société vers plus de justice. N'est-ce pas en forgeant qu'on devient forgeron ?

Alors que la pression constante de la justice et du progrès démolit les idoles, désagrège les mythes modernes, créés pour maintenir la pérennité d'une société basée sur l'injustice et l'exploitation, on voudrait que la jeunesse demeure en dehors de la mêlée sociale ? C'est méconnaître sa soif de justice, son besoin d'activité pour une cause noble et belle.

Ces contradictions s'expliquent clairement. L'Etat, qui, dans le but de maintenir les privilèges des classes dirigeantes et l'exploitation de la masse, a usuré aux individus, par la force et par la ruse, le droit de s'associer et de s'organiser, s'efforce de conserver et de renforcer ce monopole, le plus sûr garant de l'injustice sociale. Le plus sûr moyen de renforcer ce monopole, c'est de détruire chez les individus le goût de l'organisation et de l'initiative. C'est de s'approcher le plus possible de cette société dont nous a menacés Haldous Huxley dans « Le Meilleur des Mondes ».

La C.N.T. elle, réagit, et réagit contre ce préjugé tenace, jusqu'à ce qu'il soit entièrement détruit. Elle appelle les jeunes à étudier les réalités sordides qui se cachent sous des mythes tels que « la patrie », ou « le droit » de propriété. Son but étant que la société soit organisée au profit de tous, elle appelle chacun à s'y intéresser.

Certaine de trouver un écho dans l'élan spontané des jeunes vers la justice, certaine de leur désir de connaître, d'apprendre, de l'aspiration naturelle, propre à l'ardeur de la jeunesse, de se dépenser, de lutter, la C.N.T. fait appel à eux. Elle leur demande de se grouper au sein des J.S.R., afin de venir étudier les problèmes sociaux et contribuer à l'amélioration du sort des travailleurs, en préparant la révolution sociale.

LE RESPONSABLE AUX J.S.R.

P.-S. — Pour coordonner la formation des J.S.R., prière d'écrire à Bonal, C.N.T., 39, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris (9^e).

Pour que vive et se développe la C. N. T.

Souscriptions reçues

du 1^{er} octobre au 15 novembre

Liste n° 292 (Permanence Paris) : 448 fr. 50. — Caret Jean (Oléron) : 50 fr. — Liste versée par Doussot (Paris) : 1.810 fr. — Liste (Permanence Paris) : 916 fr. — Métaux de Lyon : 1.000 fr. — P. Burkle (U.L. de Strasbourg) : 700 fr. — Bâtiment Bordeaux (liste n° 311) : 975 fr. — Métaux Bordeaux (liste n° 313) : 780 fr. — U.L. de Nevers : 500 fr.

Total de la présente liste : 7.179 fr. 50.

Pour toute la trésorerie confédérale, souscription C.N.T., souscriptions pour les grèves, envoyez les fonds à :

René Doussot, 9, avenue de la Porte-Clichancourt Paris (18^e). — C.C.P. 5046-35

3428

B.D.I.C.

Rédaction-Administration
39, rue de la Tour-d'Auvergne
PARIS-9^e

Le N° N° 8
10 fr. 17 Décembre 1948

ABONNEMENT :
1 an (12 numéros) 110 fr.

C.C.P. R. JOULIN 5288-21 PARIS
75, r. du Poteau - PARIS-18^e

C.N.T. A.I.T.

Le combat



SYNDICALISTE

Organe officiel de la Confédération Nationale du Travail
Section française de l'Association Internationale des Travailleurs



Le cartel (F.O., C.F.T.C., Cadres) octroie au lampiste un "minimum vital" de 14.674 Frs.

Avec ça, on pourra payer l'augmentation des loyers !

Hé, cartel de mon cœur, tu te fous de nous !

La hiérarchie, c'est la division !

Contre la guerre qui rôde : ACTION DE CLASSE

L'O.N.U., parmi les divagations des diplomates accrédités auprès des congrégations financières ou des trusts d'Etat, poursuit sa marche vers une faillite que nous avions prévue depuis longtemps.

Elle subit le sort de l'organisme international qui l'a précédée, la S.D.N., pour les mêmes raisons. Les conséquences seront identiques.

Dans ses assemblées, on parle énormément de paix, mais les positions bellicistes sont nettement arrêtées. Chacun s'y accroche et se prépare au conflit qui mettra aux prises deux blocs antagonistes : le capitalisme d'Etat autarcique et autoritaire, et le capitalisme « libéral » et libre échangiste.

Si des nations — les petites — s'interposent, offrent leur médiation et cherchent un arrangement à la brûlante et tragique question berlinoise, c'est essentiellement qu'elles craignent de se voir favorisées par un partage du butin, pas plus qu'hier et être placées dans un état de sujétion plus accentué envers les futurs vainqueurs. Arrivés trop tard à la curée colonialiste, dépourvues des moyens capitaux pour subjuger d'autres peuples, certaines de ne pouvoir jouer qu'un rôle subalterne et diminué de second échafé, elles préfèrent un statu quo qui les laissera vivre dans une indépendance relative et dans la diversité de mœurs et d'habitudes.

Il faut bien le dire, aucune solution valable ne peut intervenir. Berlin n'est pas le sujet principal des frictions impérialistes. Il n'en constitue qu'un aspect. C'est un lieu d'épreuve,

un prétexte à des raidissements pour maintenir en suspens le point de rupture.

La vérité est que le monde capitaliste traverse une crise que la guerre n'a pu dénouer. Les sphères d'influence établies font que l'expansionnisme des uns se trouve contrarié par celui des autres. L'Amérique, avec son potentiel de production gigantesque, ne peut supporter des restrictions à l'écoulement de sa production, sous peine de voir la vitalité du régime compromise par, une immense crise sociale. Sur certains points du globe, dans les pays neufs, comme sur le vieux continent, sa pénétration économique et financière se heurte à des barrières et des monopoles soviétiques. Les sources de matières premières, particulièrement celles qui sont indispensables pour alimenter les engins de destruction et les fabriquer, sont à présent disputées. Et partout, l'atmosphère pue le pétrole.

Dans ces conjonctures, la suprématie américaine est mise en brèche par le réalisme hégémonique des soviets. Ceux-ci, sous le couvert de la révolution mondiale, visent à l'anéantissement du système capitaliste, pour lui substituer l'exploitation du travail par une caste de technocrates et de fonctionnaires politiques et syndicaux.

Voilà pourquoi aucun compromis n'est possible. La guerre est inscrite à l'ordre du jour.



(Suite en page 2.)

ALERTE, TRAVAILLEURS, On s'occupe de vous !

DLAISANT pour quelques instants les problèmes cruels de l'heure, abandonnant momentanément la conduite heureuse ou malheureuse de la guerre en Indochine, renonçant probablement pour toujours à trouver les quelque 500 milliards qui manquent à l'équilibre du budget, comprenant peut-être enfin que, dans un régime où le profit est roi, il n'y a pas de solution au problème du ravitaillement, nos ministres ont décidé de s'occuper de nous.

Il ne nous manquait plus que cela ! Encore une fois, une nouvelle somme de misères et d'exactions va s'abattre en trombe sur l'échine déjà bien lasse des prolétaires.

Il aura suffi que les mauvais bergers qui veillent sur les destinées de la vieille C.G.T. prennent la décision, assez malencontreuse, d'abandonner la

sécurité des mines confiées à la diligente honnêteté des travailleurs pour que C.R.S. et tanks entrent en action contre les éternels sacrifiés.

Vraiment, c'est à croire que gouvernants et chefs cégétistes sont de combine pour mieux estourbir la classe ouvrière.

A qui fera-t-on croire que des militants syndicalistes chevronnés ignorent que toute défaite de la classe ouvrière est une série de victoires pour l'Etat et la classe capitaliste ?

On pourrait admettre — une fois n'est pas coutume — qu'en novembre 1947 l'équipe à Frachon s'était f... le doigt dans l'œil en déclenchant une grève politique sans issue. Mais, nom de Dieu, que ces gars-là remettent ça une deuxième fois, c'est un comble ! Ils s'imaginent donc, les bougres, que la classe ouvrière aime recevoir

des coups de pied au c... !

Ils n'ignoraient pas, les grands chefs de la classe ouvrière, qu'en novembre dernier le gouvernement d'alors avait préparé toute une série de lois super-sclérées, dont la promulgation ne fut suspendue que momentanément. Il ne faisait de doute pour personne qu'à la prochaine récidive les ministres en fonction, quels qu'ils soient, ressortiraient leur arsenal de contrainte et de coercition. Sur tout si la classe ouvrière était vaincue.

Et voilà qui est fait. Ce ne sont pas les fanfaronnades du bureau de la Fédération du sous-sol qui y changeront quelque chose. Une grève qui eût dû apporter à la classe ouvrière un allègement au moins temporaire à ses misères, a tourné au désastre et, du coup, le gouvernement s'occupe de nous.

On prépare en grand secret une loi sur l'abandon d'emploi par les travailleurs.

Certes, le droit de grève inscrit dans la Constitution ne sera pas abrogé, mais un nouveau délit va être créé.

Evidemment, nous ignorons la pensée intime de nos législateurs, mais nous croyons comprendre que, dans leur intention, le travailleur sera attaché à son emploi comme autrefois le serf à la glèbe.

Car enfin, y aurait-il des camarades qui pourraient avoir des doutes sur le résultat des interventions gouvernementales envers la classe ouvrière ?

Nous pouvons poser en principe que le but de toute loi n'est pas de défendre la liberté, qui ne peut qu'être entière, mais de la restreindre.

Bien avant la naissance du capitalisme moderne et son corollaire inévitable : le prolétariat, à l'époque déjà lointaine où l'artisanat était à peu près la seule forme possible de travail, il était venu à l'idée des détenteurs de l'autorité monarchique que le travail ne pouvait être libre ; que, seul, il pouvait permettre à ceux qui ne travaillaient pas, de vivre.

Et les gueux affamés apprennent qu'on s'occupait d'eux. En 1162, Louis VII concéda aux boulangers de Pontoise le privilège de faire du pain pour le vendre, moyennant une redevance annuelle en vin payée au roi.

La Conférence des 20 et 21 Novembre

UNE EXPERIENCE QU'IL FALLAIT TENTER

Où sont les « coryphées » ?

C'est certainement avec impatience que nos camarades de province attendent l'opinion de notre C. S. sur la Conférence nationale des syndicats « autonomes ». D'autant plus qu'ils savaient qu'une délégation de notre Confédération serait présente.

Sortirait-il, de l'événement, une décision susceptible d'amorcer un renouveau d'esprit et d'action syndicalistes chez les travailleurs, tant dupés et désillusionnés ? Quand on tombe à l'eau, n'attrape-t-on pas tout ce qui se présente à la main afin de ne pas s'enfoncer plus ?

Nous devons la vérité à nos amis : la conférence n'a rien fait dans le sens qu'ils espéraient. Plus encore, elle n'a rien préparé. Et nous nous autorisons à dire que si, dans une certaine mesure, une lueur d'espoir peut encore luire, c'est à notre délégation fédérale qu'on le doit.

Que ce soit au cours de la conférence, que ce soit en séance de commissions, sans se lasser, obstinément, les représentants de la C.N.T. orientèrent et ramenèrent les discussions sur les intérêts immédiats et futurs, matériels et culturels des travailleurs.

Placée, d'une part, en face de gens ayant fait de malheureuses expériences d'action politisée et qui se sont insurgés contre elles, mais qui, par ailleurs, n'ont pas su orienter leur révolte ; d'autre part, devant des politiciens s'abritant derrière la façade d'un verbiage faussement syndica-

liste, ne visant qu'à la constitution d'une nouvelle formation qui serait bien à eux, notre délégation sut dire aux premiers ce qu'était le véritable syndicalisme ouvrier et acculer les seconds dans une impasse sans issue.

Les leaders « autonomes » s'élevèrent contre l'emploi de la violence révolutionnaire. Nous entendîmes dire qu'on ne pouvait en même temps construire et détruire. Nous dûmes enregistrer de vieilles thèses réformistes présentées sous une forme nouvelle, dont on se gardait bien d'expliquer le contenu à un auditoire non préparé.

Bien que la place nous soit mesurée, un exemple, au moins, doit être donné, celui de « pilotage à double commande ».

Voilà la formule :

(Suite en page 2.)

D'hommes à hommes

Si ce numéro n'est pas paru à la date que nous nous étions fixée, la faute n'en doit pas retomber sur l'équipe. Nous avons attendu jusqu'au dernier moment, sans renoncer d'argent (provenant des ventes), qui ne sont pas encore parvenues.

A nouveau, l'administrateur demande qu'on règle au plus tôt les envois.

Et le secrétaire de rédaction a été contraint de se « bagarrer » ferme avec l'ami Joulin, grappe-sou à ses côtés, lequel tendait ne pas tirer le numéro 8, tant que sa caisse ne contiendrait pas la somme exacte, nécessaire au tirage ! Cependant, un bon geste du trésorier fédéral, qui nous a avancé la « soudure », a clos le bec de ce Grandet.

Toutefois, il est indispensable que cela se renouvelle fort rarement. Envoyez l'argent dès que vous avez vendu la majeure partie des exemplaires. N'attendez pas d'avoir tout liquidé. Répondez à nos efforts, par d'autres efforts. Regardez la réalité en face et ne prenez pas plus de numéros que vous n'en pouvez placer. Sachez tenir le juste milieu.

Des copains bien surpris, ce sont les responsables du bureau confédéral — sans majuscules (!) — qui s'arrachaient les cheveux, croyant que l'équipe ne parviendrait pas à servir les abonnés en temps et heure. Avec ça ! Nous avons fait toutes les bandes A LA MAIN, nous avons plié les canards nous-mêmes et avons fait place nette dans un minimum de temps. Tout en faisant nos huit heures. Et nous avons trouvé des concours bénévoles. Aussi bien, comment voulez-vous qu'on ait le front de nous regarder travailler, sans éprouver le besoin de nous aider ? Hein ? Mais pour assurer la régularité des opérations, il nous faut une petite formation homogène de camarades décidés à travailler pour le C.S., dix heures par mois, disponibles vers le 5 de chaque mois. Le travail peut être fait chez soi. Ecrivez au C.S. donnez votre adresse, la nature de votre travail. Nécessaire d'habiter Paris ou proche banlieue. Nous espérons quelques bonnes volontés.

Si vous avez quelques pièces en trop, si vous recevez des « primes » de fin d'année, ou autres du même genre, pensez au

journal. Et n'allez pas nous reprocher ces appels au porte-monnaie : voyez, par exemple, le quotidien « Le Populaire ». Il est devenu minuscule, malgré les dons relativement énormes des militants.

Il faut croire que nous étions attendus. Nous : le C. S. En effet, nous avons reçu, avec la joie qu'on devine, de nouveaux abonnements, dès le 25 novembre. Qu'en pensez-vous ? Ne sommes-nous pas dans la bonne voie ? Ce simple fait nous récompense largement — si tant est que nous ayons besoin de récompense — des difficultés rencontrées. Avec un peu d'aide et beaucoup de volonté, NOUS VAINCRONS. Nous autres, à l'équipe, « on y croit ».

REDACTION.

Au tableau d'honneur : Toulouse : 650 numéros. Premier règlement reçu : Toulouse (quatre jours après réception).

A nos abonnés

Nous avons reconstitué notre fichier, très difficilement. Il se peut qu'il y ait eu des omissions ou erreurs. Pour toute réclamation, indiquez-nous : 1° La date du règlement antérieur de l'abonnement ; 2° Le numéro de départ de l'abonnement ; 3° La somme versée. Indiquez vos nom, prénoms et adresse en lettres capitales, sur toute votre correspondance. Donnez le détail de vos mandats, et la destination, au dos du talon.

Les abonnements antérieurs au 20 novembre 1948 seront servis jusqu'au n° 12 inclus, quelle que soit la somme souscrite. En effet, il nous est impossible, vu l'état dans lequel nous avons trouvé le fichier, de savoir pour combien de numéros les abonnements ont été faits. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'augmentation très sensible du papier et de la main-d'œuvre. Donc, dès le n° 12, les abonnés qui n'auront pas renouvelé, cesseront de recevoir le journal. Pensez-y avant qu'il soit trop tard.

L'ADMINISTRATEUR.

Memento du propagandiste

Comment ils nous traitent

Monmousseau, secrétaire de la C.G.T., dans la Vie Ouvrière de mai 1947, écrit (parlant de la grève des cheminots qui vient de se terminer) : « On n'avait jamais vu ça : une grève qui commence sans ordres et se termine sur un coup de sifflet de Tourneaine. »

Au sifflet, comme les chiens...

Sur quelques millions

« F.O. » a touché 30 millions sur la liquidation des syndicats pétainistes. La C.G.T. a touché 80 millions.

Elle vient d'encaisser, début mars 1948, 2 millions comme subvention pour formation technique de membres des comités d'entreprises. Cette subvention, qui se monte au total à 5 millions, a été attribuée par Parodi, en 1945, et Croizat, en 1946, tous deux ex-ministres du Travail.

Quant à la C.N.T., zéro...

(Suite en page 2.)

Au-dessus du panier de crabes, au-dessus de tous les mensonges, Nue comme la Vérité : C. N. T.

A TRAVERS LES FEDERATIONS

DE PARTOUT La voix des U. R.



FÉDÉRATION
DES INDUSTRIES
TEXTILE-HABILLEMENT.

Le Bureau de la Fédération réédite l'appel lancé en juillet dernier, pour que tous les militants, même isolés, du textile, se signalent sans retard au Secrétaire de la Fédération. Il importe de faire de la prospection à outrance, pour constituer partout des syndicats du textile C.N.T.

FÉDÉRATION DU TEXTILE.
N.B. — Adresser toute la correspondance concernant la Fédération à R. Rabouille, 70, boulevard de la Villette, Paris-19.

UN FAIT SCANDALEUX

A la « Société de Déchets, Fils et Chiffons » de La Plaine Saint-Denis, la déléguée C.G.T. a demandé à l'Inspection du Travail que le patron soit mis dans l'obligation de respecter le pourcentage de main-d'œuvre étrangère qui doit être de 10 %. Résultat : des femmes, occupées dans la maison depuis deux ans et plus, sont jetées sur le pavé, sans égard pour leur petite famille.

Nous, on croyait, avec la C.G.T. ancienne formule, que les travailleurs n'avaient pas de patrie.

Dans notre jeune temps, à la Bourse du Travail, on nous apprenait à être humains, à développer l'esprit de solidarité. Le syndicalisme, à l'époque, n'était l'apanage d'aucun parti. La devise était : Tous pour un, un pour tous. Aujourd'hui, les temps sont changés. On fait du patriotisme à tour de bras. Tout en se disant internationalistes.

Une simple question à Madame la Déléguée C.G.T. : Si, au lieu d'être espagnoles, les « étrangères » avaient été russes, aurait-elle demandé l'application du pourcentage ?

FÉDÉRATION TEXTILE.

FÉDÉRATION DES SERVICES DE SANTÉ.

La grève des hôpitaux

Force Ouvrière vient de déclencher un mouvement de grève dans les services hospitaliers de la Région Parisienne, au sujet du reclassement de cette catégorie. Comme dans tout mouvement revendicatif, la C.N.T. est dans la lutte, tout en faisant des réserves tant sur les revendications de F. O. que sur les buts mal définis de cette grève tardive. Le reclassement n'étant pas le but essentiel revendiqué par la C.N.T. Car, malgré le léger avantage obtenu (fort léger à la base), le reclassement sera englouti dès janvier, par l'augmentation des loyers et les impôts nouveaux. Donc, continuons à lutter pour obtenir la compression de la hiérarchie des salaires et l'application de l'échelle mobile, seul moyen d'obtenir un salaire équitable.

LE SERVICE DE SANTÉ.

Le quotidien « L'Humanité » du 10 décembre 1948 publie une photo du « piquet de grève » de la Pitié. Lequel, dit-il, est composé de délégués C.G.T. Toujours les premiers, par modestie... F.O. et « autonomes ». Or la C.N.T. est partout présente. Sur onze employés qui représentent cette photo du « piquet de grève », quatre sont de la C.N.T. A part ça, bien sûr, la C.N.T. n'existe pas...

FÉDÉRATION DES P.T.T.

Le vent souffle à nouveau aux économies massives. Bien entendu, le gouvernement ne songe nullement à s'en prendre aux crédits militaires, non plus qu'à ceux de la police ou aux nombreux organismes super-dirigés, qui ont vu le jour depuis 1939. Suivant une vieille habitude, on s'en prend aux services utilitaires, tels les P.T.T. Et de s'ingénier à fermer les guichets, supprimer des distributions de courrier, licencier des auxiliaires. Voilà où nous en sommes après quatre ans de soi-disant libération. Tant pis pour le public, qui perdra son temps devant les guichets ; pour le personnel, qui sera surmené par un surcroît de travail, et sujet aux nombreuses erreurs de caisse. Tant pis pour les malades, les tuberculeux, dont notre Administration est la grande pourvoyeuse. Voilà où nous conduit l'Etatisme et son action autoritaire, qui n'a rien à envier au capitalisme privé.



LA F.T.R. VOUS PARLE.

Quand M. Pineau était...

« L'exemple de l'Allemagne est là pour nous prouver que le travail trop intensif finit par nuire au rendement de celui-ci. Cela se comprend facilement et il est complètement inexact de prétendre que l'on peut faire aujourd'hui 60 heures parce qu'on les faisait autrefois. Le travail n'est plus actuellement ce qu'il était. Il s'effectue à un rythme et dans des conditions qui n'ont aucun rapport avec le travail artisanal qu'on connaît nos grands-pères. Il est donc beaucoup plus fatiguant pour l'ouvrier ; c'est une des raisons pour lesquelles la C.G.T. a toujours prétendu que le développement du mécanisme devait avoir pour corollaire une réduction de la durée du travail des hommes. »

Christian PINEAU,
Secrétaire de la C. G. T.
(Le Travail et les Profits,
Messidor, 1938.)

On compte sur M. Pineau pour les quarante heures...

Y a plus qu'à recommencer !

Ah ! comme on respire ! Le reclassement est terminé. Tu parles. Et toutes les centrales de crier sur tous les tons que tout est à refaire. Que ça ne tient pas debout. Tiens, nous, on a dit cela dès le début, voici plus d'un an. Alors ? Où sont les imbéciles ? Hein, en cherchant un peu... Et voilà les commis nantis d'une catégorie supplémentaire : les commis stagiaires. Ça fait bien, mais ça fait des mécontents. Et ceux qui veulent de la hiérarchie sont justement les premiers à la vomir à cette occasion. Parce que cela les touche. Pôvres ! Parait que ce n'est pas juste qu'un agent, nommé commis un an avant l'autre, bénéficie de cette ancienneté. Ben quoi, ça, c'est de la hiérarchie pure. Vous en voulez, de la hiérarchie, tant que vous espérez en profiter. Mais quand vos espoirs s'écroulent et que la machine se retourne contre vous, alors, la hiérarchie ne vaut plus rien. Triste. La jalousie, rien que la jalousie, toujours la jalousie. Et pendant que vous vous chamailliez, le carcan se resserre. Hé ! bouffez-en, de la hiérarchie : on finira bien par en crever tous !

Regardez-vous dans la glace, commis de mon cœur qui espérez être bientôt à l'échelle 8, ou 9 ou même plus : vous êtes punis par où vous avez péché. Et cela n'empêchera pas les gars de la F.T.R. de continuer à être des utopistes, pas vrai ? Mais laissez-nous respirer quelques mois : nous ferons bientôt une révision de tout ce que nous avions prévu et qui est arrivé. Ça ne sera pas beau pour tout le monde.

Rions un peu

Ca y est, le progrès est en marche. Voyez plutôt cette copie textuelle d'une note d'arrondissement, datée d'octobre 1948 : « La gare de la Négresse-Blarritz sera dénommée, à partir du 3 octobre 1948 : Blarritz (la Négresse). »

Comme on le voit, que de temps et d'efforts contenus dans ces simples mots... Pour résoudre les problèmes ardues que posent de telles questions, notre Commission Administrative, après un labeur acharné, est en état de soumettre ces propositions : la gare de Saint-Pierre-des-Corps sera dénommée : Corps (des Pierres Saintes) ; les Aubrais-Orléans : Orléans (les Aubrais), etc. On voit tout de suite le bénéfice que procureront d'aussi formidables simplifications !

Un coup pour la grande famille

Des adhérents C.G.T. ont offert à tout le monde, y compris les gars de la C. N. T., de la C. F. T. C. et autres, l'agenda 1948 de l'Orphelinat national des Chemins de fer. Et je t'encaisse les vingt balles. Seulement, il y a un hic : au bas d'une page, on lit : « L'Orphelinat national, dont le siège est 19, rue Pierre-Sémard, est le seul possédant des établissements suscep-

ALERTE, TRAVAILLEURS : ON S'OCCUPE DE VOUS !

(Suite de la première page.)

Nos législateurs n'ont pas besoin de se creuser la cervelle pour pondre des textes restreignant la liberté des travailleurs et leur imposant de nouvelles obligations.

Nos ministres M.R.P. pourraient recopier les statuts des épingliers de Toulouse, œuvre de la municipalité de cette ville en 1590, commençant par l'obligation du service divin, messe, vêpres, procession avec cierges le 5 août, pour les épingliers, leur femme, serviteurs, apprentis. Nos bons ministres y trouveraient les textes tout prêts, concernant l'abandon d'emploi, car il est fait dispense aux maîtres épingliers de recevoir un compagnon d'une autre boutique et prévu amende aux maîtres qui bailleraient salaires plus hauts que l'autre. Comme ce texte nous paraît incomplet, nos augures pourraient trouver, dans un autre du XVI^e siècle, la sanction concernant l'abandon du travail. Si l'apprenti prend la fuite, nul ne peut lui donner asile, on le fait rechercher et ramener de force à l'atelier, où il était tenu de travailler le double du temps de son escapade. Après trois évasions, il lui était interdit d'exercer son métier et on le frappait d'amende. Et, pour être plus précis, il suffirait de copier une ordonnance de 1534 contre les « gens oiseux », les sans-travail d'autrefois, qui les menaçait de les envoyer en galère à perpétuité. Ou encore l'ordonnance de 1574, qui précise que tous les compagnons cordonniers de Paris qui seront trouvés avoir été sans maître trois jours consécutifs seront amenés prisonniers en prison du Châtelet.

Il est vrai que, malgré tous ces édits, décrets, lois, il y eut toujours, pendant le moyen âge et jusqu'à la révolution de 89, des travailleurs libres. Car il ne suffit pas de décider que la classe ouvrière est servie, encore faut-il que les maîtres de l'Etat forgent les instruments de leur autorité.

C'est pourquoi, face aux grandes grèves et révoltes des travailleurs des XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles, et à l'esprit de liberté qui animait certains ouvriers de cette époque, pour empêcher les compagnons de rompre leur contrat de travail, l'obligation de produire un congé écrit, signé du maître qu'il quitte, obligation qui datait au moins du XIV^e siècle, aboutit à la création par ordonnance royale de 1781, du livret de travail, qui était un nouvel instrument de sujétion.

Mais les gouvernants de l'ancien régime s'étaient trop longtemps occupés du peuple.

Un mot que l'on ne connaît guère de nos jours résonnait avec force aux oreilles du populaire : Liberté. Et ce fut la grande colère des esclaves contre les maîtres.

Hélas ! le grand capitalisme était né. Cazalès déclare à la Constituante : « La Nation, c'est la bourgeoisie ; le propriétaire est le seul citoyen. » Les

tibles d'y recevoir les petits orphelins. Pour y adhérer, il faut être syndiqué à la C.G.T. »

Et tant pis pour les gogos qui croient faire une bonne œuvre en faveur de l'orphelin. C'est le coup de la carte forcée. Une escroquerie à mettre avec les autres. Il en pleut une tous les matins.

Au tableau d'honneur de la F.T.R.

Guyader André, secrétaire du Syndicat Montparnasse : Blâme inscrit du chef de service, avec réduction de trois douzièmes de la prime de fin d'année. Motif : rentrée tardive du Congrès de Toulouse. (Il y a un menteur là-dedans.)

Gohel, auxiliaire à l'Economat Ouest : licencié.

Fernand Robert : blâme inscrit du chef de service, avec réduction d'un douzième de la prime de fin d'année. Motif : s'est présenté en retard, au retour de la dernière réunion de C. A. (Voilà un truc qui n'arrivera pas à Tournemaine.)

Raymond Beaulaton : Blâme inscrit du chef de service, avec réduction de trois douzièmes de la prime de fin d'année. (Ça lui apprendra.)

C'est la bonne série. Nous, on est bien content : toutes ces punitions nous permettent de dire M... à qui ça nous plaît. Et il y en a qui ont été servis, en la matière ! Ils le seront encore. Après tout, la prime, ON S'EN FOUT. On est contre.

Tant qu'ils ne la supprimeront pas complètement, on sera malheureux. Paris valait bien une messe. La liberté de dire ce qu'on pense vaut bien la prime.

Mais Gohel est chômeur. Nous demandons aux camarades qui pourraient lui indiquer du travail, de nous faire signe.

Le manque de place nous oblige à remettre l'ouverture du dossier du Sana S.N. C.F. de Munster, au prochain numéro. Mais on ne perd rien pour attendre.

Vous n'aurez pas le Rail-C.N.T., tant que vous ne nous donnerez pas le moyen de la faire paraître.

La Rédaction du Journal a absolument besoin de la collection de « Cri du Cheminot », des numéros 4 à 9, inclus. Les copains qui pourraient l'avoir en double, sont instamment invités à en envoyer une à F. Robert, au siège. Important.

ROGNAC-BERRE.

Le 19 novembre, un cheminot tombait victime du travail : une jambe fracturée, avec un certain pourcentage d'invalidité. L'équipe de Demattel, la victime, se trouvait incomplète : deux ouvriers, un coupeur, et travaillait dans un écartement entre-voie d'un mètre. Deux infractions au règlement de sécurité.

Ces messieurs qui ont le 7 Pl si facile, relèveront-ils aussi facilement ces infractions ?

salariés, les paysans, les petits artisans, tous les travailleurs sans fortune furent écartés du pouvoir. Car il n'y a pas de pouvoir pour le travailleur qui, toujours, subit la loi. C'est bien la loi Le Chapelier, du 13 juin 1791, qui interdit aux ouvriers, sous peine d'amende et de prison, de former des coalitions en vue de cesser le travail. Cette loi allait subsister pendant plus d'un siècle, puisque ce n'est qu'en 1864 que le droit de grève fut reconnu aux travailleurs.

Oh ! Tranquillisons-nous, nous entendons bien qu'il s'agit actuellement non pas tant d'empêcher les ouvriers de cesser le travail que de les empêcher de faire cesser le travail. Charmant euphémisme qu'on appelle faire respecter la liberté du travail.

Et cela, au fond, n'est pas nouveau. Le Code pénal (1810) ne punit plus les ouvriers pour cesser le travail, mais pour faire cesser le travail.

Allons, décidément, il n'y a rien de nouveau sous le soleil et nos maîtres ex-socialistes n'ont qu'à puiser dans le vieil arsenal juridique de leurs prédécesseurs. La besogne est toute faite. D'ailleurs, le livret d'ouvrier, créé en l'an XII, plus vexatoire que celui de l'ancien régime, était autant un instrument de servitude qu'une menace de police.

Combien de nos jeunes camarades savent que ce lien obligatoire n'a été coupé que par une loi de juillet 1890 et cela après de violentes luttes du prolétariat ?

Le certificat de travail actuel est exigé par la grande majorité des patrons et n'est que le dernier feuillet de ce livret, qui risque d'ailleurs de disparaître de nos jours.

Eh oui ! Quarante-huit ans à peine se sont écoulés depuis la suppression du carnet de travail que nos législateurs modernes, radicaux, cléricaux et socialistes réunis visent à rétablir.

Ils ont en cela, d'ailleurs, été grandement aidés par leurs compères du parti communiste, Croizat et Marcel Paul, dont certains arrêtés sur la répression du sabotage ne le cèdent en rien aux textes que nous avons cités.

Comment voulez-vous que fassent nos gouvernants, puisqu'ils s'occupent de nous ?

Et, pour s'occuper de nous, il faut bien, nécessairement, qu'ils aient une idée réalisable.

Il faut bien qu'ils vivent, que diable ! Mais, pour vivre, il faut travailler. Les gouvernants, eux, ne travaillent pas. Alors, il ne leur reste qu'une ressource : vivre sur le dos du travailleur.

A condition, toutefois, que ceux-ci travaillent. Et s'il venait à l'idée de ces derniers de ne plus travailler ? Alors, il n'y aurait plus pour les gouvernants qu'un moyen : empêcher les ouvriers d'abandonner le travail.

Alerte, travailleurs !
Le gouvernement s'occupe de nous.
FÉDÉRATION DES METAUX.

QUATRIÈME UNION RÉGIONALE COMMENTRY

Notre réunion du 16 novembre

Trop peu de monde, c'est un fait, et cela est plus que navrant de voir à ce point les travailleurs en pleine lassitude. Et le dernier coup vient de leur être porté avec la grève des mineurs.

Notre camarade Joyeux préconisa les moyens de lutte de notre C.N.T. après avoir fait un rapide tour d'horizon.

Bonne réunion tout de même, d'où nos camarades et sympathisants emportèrent un bon souvenir.

Regrettons que la contradiction n'ait pas tendu l'oreille. Souignons que nos affiches furent respectées et qu'il en reste encore. C'est tellement rare...
L'U.L. COMMENTRY.

SIXIÈME UNION RÉGIONALE

Barrages de Pareloup (Aveyron)

Le dimanche 28 novembre, dans une réunion publique et contradictoire, organisée par quelques camarades travaillant sur ces chantiers, un copain du S.U.B. de Toulouse développa ce qu'est le syndicalisme. Dans son exposé, il établit le contraste saisissant qu'il y a entre le syndicalisme réformiste et politique de la C.G.T., de F.O., de la C.F.T.C. et le syndicalisme révolutionnaire, celui de la C.N.T., le nôtre.

Il exposa dans leurs grandes lignes les revendications immédiates posées par notre organisation et parla de la grève gestionnaire. Il fit un appel à l'union de tous les travailleurs pour les faire triompher et faire abolir les lois superscelérées, issues de la frousse intense du gouvernement actuel.

A l'appel de la contradiction, diverses questions furent posées par les staliniens locaux.

Notre camarade, dans ses réponses, fustigea de main de maître les staliniens C.G.T., fossoyeurs de la grève des mineurs, et les politiciens de F.O. et de la C.F.T.C.

Bonne réunion de propagande et d'information, qui fit connaître la C.N.T. et qui portera ses fruits. Un syndicat du Bâtiment et Travaux publics fut constitué. Des éléments jeunes, actifs et dynamiques le feront se développer.

LA 6^e U.R.

ONZIÈME UNION RÉGIONALE



Sur les chantiers de Penhoët

Les chantiers de Penhoët et les bassins de la Loire, où se construisent, se réparent et s'arment les navires, constituent un poste avancé de l'exploitation capitaliste.

A Saint-Nazaire et dans les localités proches, le coût de la vie est plus élevé qu'à Paris, cependant que les salaires subissent l'abattement de zone, qui varie de 1 à 10 %, selon qu'on travaille à Saint-Nazaire ou aux environs. Les allocations familiales sont également amputées d'autant. La prime de transport n'existe pas. Les frais de transports sont cependant très lourds. Car une grosse partie des ouvriers sont des sinistrés, habitant dans les com-

munes du département. On attend toujours que la main providentielle des pouvoirs publics permette la reconstruction de locaux détruits.

Les feuilles de paie sont totalement incompréhensibles et si bien bâties qu'il faudrait, à chaque ouvrier d'instruction moyenne, une règle à calcul pour s'en sortir. Primes, indemnités s'ajoutent au salaire de base, avec un boni dont le taux est révisé tous les trimestres.

Dans les entreprises environnantes, presque toutes tributaires de la construction navale, le boni est fixé mensuellement, sur une moyenne des différents taux réalisés, le plus souvent inconnue, puisqu'elle dépend de celle des chantiers de Penhoët.

Ainsi, exploitation accrue par un système de salaires compliqué, échappant à l'entendement ouvrier.

A toutes les victimes de cet esclavagisme, nos sections syndicales sonnent le ralliement pour l'action.

Il faut se grouper pour obtenir un salaire normal, dans lequel il ne sera question d'aucune prime, abolissant le système odieux du boni ou du travail aux pièces, source de division ouvrière et de profit pour les exploitateurs.

Il nous faut un salaire stable, garantissant par l'échelle mobile. Les beaux couchers de soleil sur l'océan ne suffisent pas à garnir nos estomacs.

Il faut obtenir que les allocations familiales soient payées au taux le plus élevé. Nous en avons assez des abattements de zone et du salaire moyen départemental, moyens légaux pour prolonger des privations qui n'ont que trop duré et sont toujours à sens unique.

Pour un salaire horaire normal dans une semaine de 40 heures ;

Contre le travail aux pièces ou au boni et l'abattement de zone ;

Pour des feuilles de paie claires et compréhensibles ;

Pour l'échelle mobile des salaires, après réadaptation au pouvoir d'achat de 1936 ;

Rejoignez notre syndicat C.N.T.

Permanence : Rivalland, 1415, cité Henri-Gautier, mardi et vendredi, de 17 h. 30 à 18 h. 30.

METAUX.

U.L. TOULOUSE

Unité d'action chez les Jeunes

Le 15 novembre 1948, sur invitation de la section des jeunes de la C.G.T., nos jeunes syndicalistes se rendent à la Bourse du Travail, où diverses organisations de jeunes avaient été convoquées.

Seules étaient présentes : les sections féminines et masculines de la J.O.C., de l'U.J.R.F., la C.G.T. et nous-mêmes.

Le but de cette réunion était l'étude des différentes revendications communes des jeunes, que ceux-ci sont prêts à formuler, ainsi que des moyens d'action à employer pour les faire aboutir.

N'étant pas mandatés ferme, nous ne pouvons prendre de décision, venus simplement à titre d'information.

La C.G.T. à l'air pressée et la J.O.C. fait ressortir la nécessité d'un travail en profondeur à la base, surtout chez les inorganisés. Ce qui est normal, si nous voulons avoir un minimum de chances de succès.

La discussion s'engage et les propositions défilent. Nous donnons notre point de vue sur chacune d'elles.

Aucune revendication proposée par la C.N.T. n'est acceptée. Nous passons pour des rigolos, mais nous ne nous décourageons pas pour cela.

Les Jeunes Syndicalistes de la C.N.T. seront là, quand sera tentée la première expérience d'unité d'action à la base, c'est-à-dire sur le lieu du travail. Il faudra bien qu'on nous entende.

LE DELEGUE.

40 heures d'abord

En présence de la crise permanente de chômage, qui aggrave de jour en jour, le maigre pouvoir d'achat des travailleurs :

Il est absolument indispensable que toute la classe ouvrière de ce pays, à bon escient et en toute connaissance de cause, mène une lutte vigoureuse, active, constante et universelle pour combattre le moyen d'action choisi et dont dispose le patronat : « Le chômage ».

A ce chômage permanent plus ou moins total ou partiel, la classe ouvrière tout entière, doit opposer la revendication permanente de la réduction de la journée de travail.

La lutte doit être entreprise dans des conditions telles que le patronat sache que chaque crise de chômage déclenchée par lui, aura comme conséquence, une action directe, menée par la classe ouvrière, en faveur d'une nouvelle réduction de la durée de la journée de travail.

C'est un des seuls et principaux moyens fondés de s'opposer à ce fleau : le chômage, qui est redevenu, de nos jours l'arme essentielle du patronat.

L'action directe est seule capable d'empêcher le patronat de réaliser sa rationalisation industrielle et sociale en l'obligeant à utiliser constamment les bras disponibles.

Elle rend impossible toute action de sa part contre les salaires et les conditions de travail.

Et chacun sait et doit savoir que le

patronat ne pourra réaliser ses desseins, s'il ne peut utiliser le chômage.

Nous nous bornerons tout simplement à déclarer que la réduction permet de conquérir ce que l'homme, aussi bien que la femme, ont de plus précieux après la vie : la liberté.

Actuellement, le chômage commençant à se faire sentir dans toutes les industries, administration, ateliers ou autres, il importe aux travailleurs de réclamer la semaine de 40 heures, à seule fin de donner du travail et du pain à tous.

Ce qui permettra de combattre la misère qui sévit dans beaucoup de foyers ouvriers.

Elle leur permettra de vivre sans avoir recours à une aumône, si petite soit-elle. Et surtout ne froissera pas la dignité de l'homme.

A l'avant-garde de cette grande revendication ouvrière, vous trouverez toujours la Confédération Nationale du Travail (C.N.T.), organisation syndicale apolitique et révolutionnaire, quoique certains adversaires en disent.

C'est dans le sein de cette organisation que l'on trouve les défenseurs les plus dévoués à la sauvegarde de ses droits ouvriers et syndicaux.

Ouvriers, intellectuels, techniciens, venez grossir nos rangs et nous arracherons cette revendication primordiale : la semaine de quarante heures, que toutes les autres organisations ont abandonné.

SYNDICAT RAIL-TOULOUSE.

LA PAGE JURIDIQUE

Note du Conseil juridique

A partir du numéro de janvier, il sera publié successivement des études sur les « Conseils prud'hommes » et « Justice de paix », indiquant le fonctionnement de ceux-ci, comment se présenter et défendre une affaire, les cas « types » de jurisprudence ouvrière.

La question des salaires et conditions de travail ; les assurances accidents, Sécurité Sociale, allocations familiales, congés payés, circulaires ministérielles, etc., seront également traités.

Aussi, nous engageons les camarades à conserver les pages juridiques, qui constitueront pour eux une documentation qui, un jour, leur sera utile pour leur défense.

Que faut-il faire en cas de licenciement ?

1° Demander à l'employeur s'il a l'autorisation de l'inspecteur du tra-

vail, et, dans l'affirmative, lui demander l'exemplaire de l'autorisation destiné au salarié ;

2° En cas de refus de l'employeur, aller voir l'inspecteur du travail, lui demander s'il a donné l'autorisation de licenciement ou l'avertir du renvoi et protester contre celui-ci ;

3° Quelle que soit la réponse de l'inspecteur du travail, demander à l'employeur un certificat de travail conforme ;

4° Etablir son compte exact et le réclamer à l'employeur. En cas de contestation, prendre toujours ce qui est offert, sous réserve de ses droits. Ne pas signer de reçu pour solde de tout compte, ou sinon dénoncer celui-ci dans les sept jours ;

5° Aller s'inscrire immédiatement au bureau de main-d'œuvre compétent pour la profession (ou à la mairie suivant le cas), comme demandeur d'emploi. Si l'employeur n'a pas fourni de certificat de travail, ou si le licenciement a lieu sans autorisation et que,

par suite, le bureau de main-d'œuvre ou la mairie refuse l'inscription et, le cas échéant, les allocations de chômage, demander au bureau une attestation écrite et motivée de ce refus, afin de prouver ultérieurement le préjudice causé ;

6° Ne pas oublier qu'il faut, en partant, réclamer à l'employeur le certificat de travail, car celui-ci est précieux et non portable.

Pour solde de tout compte

La loi du 8 octobre 1946 permet aux salariés ayant signé au bénéfice du patron un reçu « pour solde de tout compte » de revenir sur leur signature et, après réflexion, de pouvoir réclamer des indemnités qui ne leur ont point été payées, mais qui leur sont dues légalement. Voici le texte :

« L'accord constaté par le reçu « pour solde de tout compte » souscrit par un salarié lors de la résiliation de son contrat de travail ne met obstacle à une réclamation ultérieure du sala-

rié, fondée sur ce contrat, que si le salarié n'a pas dénoncé ledit accord par lettre recommandée, adressée à l'employeur, dans un délai de sept jours à compter de la signature. Cette dénonciation n'est valable qu'à condition de préciser les droits dont le salarié entend se prévaloir. »

Donc le salarié doit, le cas échéant, adresser à l'employeur une lettre recommandée dans les sept jours francs. Dans cette lettre, il précisera, avec exactitude, la nature et le montant des indemnités qu'il entend réclamer.

Congés supplémentaires aux femmes élevant des enfants.

Une circulaire TR-48, du 5 juillet 1948 (J.O. du 10) donne des précisions sur l'application de la loi du 8 juin 1948. Rappelons le texte de celle-ci :

ARTICLE UNIQUE. — Il est ajouté à l'article 54 G du Code du Travail un alinéa ainsi conçu : « Toute femme salariée bénéficie de deux jours de congé supplémentaire par enfant à charge, âgé de moins de 15 ans et vivant à son foyer. Le congé supplémentaire est réduit à un jour si le congé légal n'exécède pas six jours. »

Cas particuliers.

Les femmes salariées remplissant les conditions de la loi, qui ont bénéficié de tout ou partie de leur congé ordinaire, pourront prétendre à un complément de congé.

Les femmes salariées dont le contrat de travail a été résilié postérieurement au 11 juin 1948 (à Paris) ont droit au bénéfice de la loi.

BÉNÉFICIAIRES.

Ce sont :

- 1° Toutes les salariées ou apprenties ;
- 2° Les concierges, gens de maison et femmes de ménage.

Les travailleuses à domicile n'ont pas droit au congé supplémentaire.

ENFANTS OUVRANT DROIT AU CONGÉ.

Les enfants à charge âgés de moins de 15 ans au 31 mai de l'année en cours ouvrent droit au congé supplémentaire.

Tous les enfants vivant au foyer de la salariée et dont elle assume, dans quelque condition que ce soit, la charge effective et permanente, ouvrent droit au bénéfice de la loi. Aucun lien de parenté n'est exigé.

Lorsque le conjoint de la salariée travaille, l'enfant est considéré comme étant à charge du ménage et donc de la femme en particulier.

DURÉE

DU CONGÉ SUPPLÉMENTAIRE.

La circulaire ministérielle estime que le droit à un jour de congé supplémentaire s'ouvre lorsque l'intéressée a effectué au moins quatre mois de travail effectif, suivant les dispositions de l'alinéa 1^{er} de l'article 54 G, tel qu'il résulte de l'article 1^{er} de la loi du 20 juillet 1944.

Mais il faut rappeler que le texte visé a été modifié par l'article 4 de la même loi, qui précise que « jusqu'à une date qui sera fixée par un arrêté ministériel », la période de quatre mois est remplacée par un mois de travail effectif.

C'est cet article 4 que l'on applique

actuellement à tous les salariés pour le calcul du congé ordinaire (l'arrêté ministériel susvisé n'ayant jamais paru). On n'exige pas d'eux quatre mois de travail effectif. Aussi, n'est-il pas normal ni légal de refuser le congé supplémentaire aux femmes salariées qui ont effectué moins de quatre mois de travail. Cela léserait les nombreuses mères, en particulier les nouvelles embauchées, qui ne conserveraient même pas la possibilité de réclamer l'application de la loi à leur ancien employeur si elles ont quitté celui-ci avant le 11 juin 1948.

Congés bâtiment

Décret du 27 mars 1946. Période congé : du 1^{er} mai au 31 décembre 1948.

Un jour de congé par 150 heures de travail effectuées. Les heures d'intempéries et d'accidents du travail entrent en ligne de compte, ainsi que les congés de l'année précédente et maladies professionnelles.

Méthode de calcul. — Désormais, l'indemnité de congé est égale à 1/25 du salaire horaire de la dernière paye précédant la demande de départ en congé, multiplié par le nombre d'heures de travail effectif tel qu'il résulte des mentions portées sur les certificats bleus remis aux ouvriers par les patrons. À ce nombre d'heures, il sera ajouté 80 heures, correspondant à la période des congés payés de l'année précédente.

Pour établir le 1/25 du salaire, il faut que l'ouvrier envoie à la caisse (un mois avant son départ en congé), en même temps que sa demande de départ en congé et ses certificats bleus, une attestation de la dernière paye reçue, comprenant salaires, majorations d'heures supplémentaires, primes diverses. En effet, par salaire il faut comprendre le tarif horaire, les majorations, primes de rendement et autres, soit tout ce qui est imposable pour les assurances sociales et impôts.

LIMITATION.

Aucune limitation n'est fixée à la durée totale des congés dont peut bénéficier la femme salariée, en raison de son congé ordinaire et éventuellement, du congé d'ancienneté et du congé supplémentaire, suivant le nombre d'enfants dont elle a la charge.

Les nouveaux taux d'allocation de chômage

Par arrêté préfectoral, la limite maximum des ressources d'une famille pouvant prétendre à l'allocation aux travailleurs sans emploi est fixée à la somme forfaitaire de 17.600 francs par mois, compte non tenu de la majoration du barème prévu pour les enfants ouvrant droit à l'allocation de salaire unique ou aux allocations familiales. Pour chacun des enfants, la majoration principale est portée à 25 %.

Le plafond prévu en matière de chômage partiel est porté, pour un chômeur célibataire, à 4.800 francs par quatorzaine, soit la rémunération minimum pour 80 heures de travail. Ce plafond est majoré de 20 % pour les chefs de famille.

Toutefois, n'entrera pas en ligne de compte, pour le calcul dudit plafond, la prime spéciale de transport prévue par l'arrêté ministériel du 28 septembre 1948.

Le Conseil juridique : INTÉRIM.

COMMUNIQUES

Trésorerie Confédérale.

Le matériel confédéral pour 1949 est édité. Les Unions doivent passer rapidement leurs commandes. Toutefois, les timbres A. I. T. ne seront envoyés que fin janvier, le C. C. N. devant être appelé à se prononcer à ce sujet.

Pour toute la trésorerie confédérale : René Doussot, 9, avenue de la Porte de Clignancourt, Paris-18, C.C.P. 5046-35.

DEUXIÈME

UNION RÉGIONALE

Syndicat Textile-Habillement.

Les trésoriers des U. L. et d'ateliers sont priés de régler les cotisations en retard. Permanence tous les samedis, de 14 h. à 18 h., au siège.

P.T.T.

Réunion tous les lundis soirs, à 21 h., au siège.

Réunion d'information, les deuxième et quatrième dimanches du mois, à 9 heures, au siège.

Permanence : tous les lundis de 18 à 20 heures.

S.U.B.

Tous les soirs, de 18 à 19 heures.

Nous rappelons que notre Assemblée générale se tiendra le 19 décembre, à 9 h. 15, rue de Meaux. Ordre du jour important.

Nous établissons un plan d'organisation intérieure et extérieure de notre syndicat. Les camarades responsables des sections locales, de banlieue, des sections techniques, sont particulièrement intéressés à cette assemblée.

Le journal « SUB » ne paraîtra qu'au mois de janvier. Les camarades sont priés de nous envoyer de suite de la copie. Nous passons sous presse en fin décembre. Sur ce numéro, nous aviserons tous nos camarades de banlieue des lieux de perception pour le renouvellement des cartes.

Service de Santé,

Tous les lundis, de 17 à 19 heures, au siège.

Bois-Ameublement.

Permanence tous les mercredis soir, à 18 h. 30, 19, rue Faidherbe, Paris-11^e (Métro : Faidherbe-Chaligny). Conseil juridique à la disposition de tous. Prière de se mettre à jour des cotisations avant la fin de l'année.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu de mois-cl. Prenez-en note.

F.T.R.

Permanence tous les mercredis, de 18 à 19 heures.

U.L. Nanterre.

Permanence le premier dimanche du mois, Café « Chez Paul », rue Paul-Doumer (impasse de la Gare, de 10 à 11 h.

U.L. Chatou-Croissy et environs.

Permanence tous les dimanches, de 9 à 12 heures, salle Hôtel des Nations, Croissy. Réunion générale tous les premiers vendredis du mois, à 20 h. 30, même lieu.

Saint-Germain.

Provisionnement s'adresser aux vendeurs du « Combat », sur le marché, tous les dimanches.

QUATRIÈME

UNION RÉGIONALE

Le Congrès de la Quatrième Union Régionale aura lieu à Clermont-Ferrand, Maison du Peuple, à 9 h. 30, le dimanche 19 décembre.

ORDRE DU JOUR :

Rapport d'activité : Guillier. Rapport Financier : Doppreux. Coordination à l'avenir de la Quatrième Union Régionale. Organisation de syndicats nouveaux. Propagande. Questions diverses.

Les sympathisants ou isolés du Puy-de-Dôme sont invités à se mettre en relations avec A. Guillier, La Sauvetat (Puy-de-Dôme). Ceux de l'Allier avec L. Malfant, boulevard Rambourg, Commentry (Allier). Ceux du Cantal, avec Barthez, gare de Neussargues (Cantal). Ceux de Corrèze, avec C. Sautier, Bâtiment C 2, 17, cité des Roses, Brive (Corrèze).

Conformément aux décisions de Toulouse, nous organisons une Confédération des invalides et vieux travailleurs. Elle groupera : 1° les travailleurs âgés de 60 ans minimum ; 2° les travailleurs ayant moins de 60 ans, atteints d'incapacité définitive, totale ou partielle, de travail, par suite d'accident ou maladie, d'accord avec les buts de la C. N. T. Ceux de ce projet intéressés, se mettront en rapport avec A. Guillier, La Sauvetat (Puy-de-Dôme).

Commentry.

Réunion Générale le 26 décembre, à 9 h. 30, Salle Bourse du Travail, rue Docteur-Roux. Ordre du jour : 1° Nomination du Conseil syndical des mineurs ; 2° Nomination du Conseil syndical des métaux ; 3° Nomination U. L. Toutes ces responsabilités seront tenues durant l'année 49. 4° Questions diverses. Le présent avis tient lieu de convocation.

Brive.

Pour Brive, écrire à M. Gilbert, Botte C.N.T., 5, rue Carnot, Brive.

CINQUIÈME

UNION RÉGIONALE

U.L. Albi.

Permanence : Salvétat, 21, rue de la Rivière, Albi (Tarn).

Mazamet.

Dumas, 2, rue du Moulin, Mazamet.

Le camarade Ibanez, déplacé de Decazeville au Centre de Merlebach, est prié de donner son adresse exacte à Salvétat, 21, rue de la Rivière, Albi. Les camarades qui le rencontreraient sont priés de lui faire connaître la présente.

SIXIÈME

UNION RÉGIONALE

S.U.B. Toulouse.

Assemblées Générales mensuelles tous les premiers dimanches de chaque mois. Permanences tous les jours de 18 h. 30 à 20 heures. Samedis de 16 à 19 heures. Dimanches de 9 à 12 heures. Les adhérents sympathisants peuvent venir retirer le journal confédéral aux permanences, Maison des Syndicats, cours Dillon.

Trésorerie Sixième U.R.

Le trésorier régional rappelle aux syndicats qu'il est indispensable de donner le détail des sommes payées, afin de les bien ventiler. En ce qui concerne les U. L. et U. D., elles doivent, de plus, donner pour chaque fédération d'industrie, le nombre de timbres les intéressant. A l'avenir, le matériel doit être demandé directement à l'U. R. par les syndicats.

Les syndicats peuvent faire les commandes de matériel 1949 à l'U. R. L'année 48 devrait être liquidée au 15 janvier. Tout le matériel inventuré doit être renvoyé à l'U. R. Demander le matériel, retourner les inventures, envoyer les fonds à : Colomie Alban, 20, avenue du Président Doumergue, Toulouse. C. C. P. 1290679. Toulouse.

U.L. Carcassonne.

Les agents E. D. F. et G. D. F. de la 24^e fils, sont invités à se mettre en relations avec : Francis Duour, B. P. C.N.T. 18, rue Bringer, Carcassonne. (Pour les centres de distribution de Carcassonne, Béziers, Montpellier.)

Souscription

pour les mineurs en grève à Salsigne.

6^e U.R. (Toulouse) : 12.000 fr. ; U.L. Carcassonne : 6.450 fr. ; S.I.A. (Carcassonne) : 1.000 fr. ; Cuirs et Peaux (Carcassonne-C.N.T.) : 700 fr. ; Serviès-en-Val (F.L.M.L.E.-C.N.T.) : 2.100 fr. ; U. L. Perpignan : 3.750 fr. ; Bram (C.N.T.) : 3.800 fr. ; Bram (M.L.E.-C.N.T.) : 2.900 fr. ; Agriculteurs Saint-Laurent de la Cabrerisse (C. N. T.) : 2.000 fr. ; Saint-Laurent (M. L. E. C. N. T.) : 1.710 fr. ; Agricoles (C.N.T.) Aigues-Vives : 550 fr. ; U. L. Béziers : 1.300 fr. ; Bureau Confédéral-C.N.T. Paris : 2.500 fr. ; Cuirs et Peaux (C.N.T.) Châlons : 6.000 fr. ; Bâtiment (C.N.T.) Roquefort-de-Laut : 2.000 fr. ; U.L. Narbonne : 725 fr. ; U.L. Limoux : 900 fr. ; Agricoles (C.N.T.) Caunes-Minervois : 500 fr. ; Agglomération de Salsigne : 4.000 fr. — Total : 56.475 francs.

Dons en nature.

Jean Col : lait condensé ; Maison Durand : confitures (10 kg.) ; Compagnons de Laissac : pommes de terre (27 kg.), haricots (13 kg.), pâtes (4 kg.), etc...

HUITIÈME

UNION RÉGIONALE

Bordeaux.

Permanence, bureau 15, Vieille Bourse (42, rue Lalande). Tous les jours, sauf samedi et dimanche, de 18 à 19 h. 30. Le dimanche, de 10 à 12 heures. Un appel pressant est fait pour le paiement régulier et rapide des cotisations.

Tous les camarades sont informés qu'une réunion de propagande de la C.N.T. aura lieu dimanche 9 janvier, à 9 h. 30, Vieille Bourse du Travail, 42, rue Lalande. Prière d'y assister nombreux et de faire la pro-

pagande nécessaire pour amener des sympathisants. Des permanences se tiendront, pour le paiement des cotisations.

DOUZIÈME

UNION RÉGIONALE

Rouen.

Réunion d'information, dimanche 12 novembre, 9 h. 30, 62, rue des Bons-Enfants.

QUATORZIÈME

UNION RÉGIONALE

Metz.

Permanence tous les samedis, 18 à 20 heures, et dimanche, 9 à 12 heures, 38, rue de la Chèvre.

Hayange.

Tous les dimanches, 16 k. 30, Café de l'Industrie, 110, rue du Maréchal-Joffre.

Longwy.

Tous les dimanches, 9 à 12 heures, 5, rue de Tivoli, Longwy-haut.

Rombas et environs.

Tous les dimanches, 9 h. 30 à 12 heures, chez Pernetta, 63, rue Joffe, Clouange.

Nancy.

Tous les jours, 19 à 21 heures, et dimanches, 9 h. 30 à 12 heures, chez Rigoni, 34, rue Raymond-Poincaré.

QUINZIÈME

UNION RÉGIONALE

Strasbourg.

C.N.T., à l'Étoile Rouge, 14, rue de la Kruzenau, tous les dimanches, de 10 à 12 heures.

DIX-SEPTIÈME

UNION RÉGIONALE

Lyon.

Assemblée générale du S.U.B., au siège, dimanche 19 décembre, 10 heures précises (60, rue Saint-Jean). Ordre du Jour : C. R. de la marche de l'organisation pour 1948. C. R. financier.

Permanences.

Lyon : 60, rue Saint-Jean, mercredi et samedi de 17 à 19 heures et dimanche, de 9 à 12 heures.

Vaise : Salle Luboz, place Valmy.

Villeurbanne : 286, cours Emile-Zola, dimanches de 9 à 12 heures.

Saint-Fons : Premier et troisième dimanches de chaque mois, café des Mûriers.

Oullins : Café Charles, 75, avenue de la Gare, dimanches de 9 h. 30 à 12 heures.

Vanisteux : Deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, Brasserie Chaffard.

DIX-NEUVIÈME

UNION RÉGIONALE

U.L. Aix-en-Provence.

Tous les soirs, sauf jeudi et dimanche, 19 h. 30, 65, rue d'Italie, 4^e étage, Aix. Le jeudi, réunion du groupe C.N.T., à 21 heures, Bar des Facultés, rue Vauvagnue, Aix.

U.L. Rognac-Berre.

L'U.L. adresse un appel à tous les syndicalistes de la Région, pour la création d'un inter local. S'adresser à Rey Louis, boulevard Jean-Jaurès, Rognac. Les cheminots sont invités à écrire au même endroit.

Nice et région.

Syndicat des Employés de commerce et industrie (intercorporatif). — Pour tout ce qui concerne adhésions, cartes, timbres, journal, s'adresser au secrétaire : A. Palanca, rue Joseph-Layet, Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes).

CENETISTES ! Vous êtes internationalistes. Soyez conséquents : apprenez l'espéranto. Renseignements : S.A.T., 67, avenue Gambetta, Paris-20^e.

COURS D'INTERLINGUE

Le cercle Fernand Pelloutier organise tous les mercredis, à 20 h. 45, du 15 décembre au 23 février inclus, à son siège, 20, rue Sainte-Marthe, Paris-10^e (Métro Belleville), un cours gratuit d'interlingue en dix leçons. Il sera dirigé par notre camarade Strainchamps.

LIBRAIRIE

La Librairie Générale de la C. N. T., 39, rue de La Tour-d'Auvergne, Paris-9^e, est en mesure de fournir un choix considérable d'ouvrages traitant de nombreux sujets : Syndicalisme, Études, Histoire, Philosophie, Romans, Sociologie. Envoyez les fonds à F. Sirard, 20, avenue Paul-Vaillant-Couturier, Vitry, C. C. Paris 930-21.

En voici quelques titres :

LIVRES

P. Bessard : L'Éthique du Syndicalisme, 75 fr. ; La Paix, 100 fr. ; Le Monde Nouveau, 144 fr. — F. Pelloutier : Histoire des Bourses du Travail, 150 fr. — P. Paraf : Le Syndicalisme pendant et après la guerre, 150 fr. — W.-E. Walling : Le Mouvement ouvrier et les démocraties aux

POUR NOS CAMARADES MINEURS

Sommes reçues du 16 novembre au 9 décembre.

H. Coudert Villeneuve-sur-Lot : 450 fr. — Masson, Pau, liste 128 : 250 fr. — Fédération enseignement : 6.150 fr. — Souchez, Paris : 100 fr. — Mautblanc, U.L. Pamiers : 9.200 fr. — U.L. Persan : 400 fr. — Manent, Romans : 1.770 fr. — U.L. Le Mans : 400 fr. — Transports Paris : 1.050 fr. — Harcourt, Paris : 150 fr. — Permanence Paris : 1.350 fr. — Cassasolles, Paris : 100 fr. — Mautblanc, Pamiers : 250 fr. — Bois-Ameublement, Paris : 1.090 fr. — Guéhat, Palaiseau : 550 fr. — Fédération Enseignement : 500 fr. — Arroudel, Section Fongiba : 1.205 fr. — Gonzalis : 200 fr. — Chemard : 300 fr. — S.U.B.-Lyon : 2.000 fr. — Parrot R. : 200 fr. — Bâtiment Bordeaux (Mont-de-Marsan) : 380 fr. — Métaux Toulouse : 1.500 fr. — Moncargé Bâtiment : 500 fr. — Section A.O.I.P. : 800 fr. — D. Busset, F.T.R., Vitry : 1.850 fr. — D. Busset, F.T.R., Vitry : 1.235 fr. — Vincent, porteurs journaux : 500 fr. — Total de la présente liste : 34.400 francs.

Etats-Unis, 150 fr. — Renaudeau : Le Parti Travailiste en Grande-Bretagne, 225 fr. — B. Malon : Précis du Socialisme, 175 fr. — J. Rennes : Syndicalisme français, 200 fr. — P. Louis : La Crise du Socialisme mondiale, 125 fr. — A. Zévaès : De l'introduction du socialisme en France, 160 fr. — A. Marc : Abnèment de la France ouvrière,